

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2015

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(Exprimé en euros)

ACTIF	Notes du mémoire	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations corporelles	(Note 8)	265 032	250 056
Fonds de commerce	(Note 5)	6 313 920	6 313 920
Autres actifs incorporelles	(Note 9)	767 457	676 745
Actifs financiers non courants	(Note 11)	75 546	77 866
Participations mises en équivalence	(Note 7)	425	425
Impôts différés actifs	(Note 18)	618 860	610 292
ACTIFS NON COURANTS		8 041 240	7 929 304
Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	(Note 11)	7 401 183	7 174 114
Autres actifs financiers courants	(Note 11)	119 638	59 244
Autres actifs courants	(Note 18)	708 162	590 496
Espèces et moyens liquides	(Note 11)	6 153 966	5 375 737
ACTIFS COURANTS		14 382 949	13 199 591
TOTAL ACTIF		22 424 189	21 128 895

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015**

(Exprimé en euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes du mémoire	31/12/2015	31/12/2014
Capital	(Note 14)	231 412	231 412
Prime d'émission	(Note 14)	8 189 787	8 189 787
Réservations	(Note 14)	2 429 005	2 974 159
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	(Note 14)	1 276 018	(394 426)
Autres instruments de patrimoine propres	(Note 14)	69 540	-
Valeurs propres	(Note 14)	(513 805)	(21 705)
Différences de conversion	(Note 14, 15)	(98 296)	14 241
Capital attribué à la société mère	(Note 14)	11 583 660	10 993 468
Capital propre net		11 583 660	10 993 468
Revenus différés	(Note 17)	52 675	-
Autres passifs non courants	(Note 12)	2 016 630	2 040 018
Provisions	(Note 21)	156 675	194 921
Passifs non courants		2 225 981	2 234 939
Dettes envers des établissements de crédit	(Note 12)	64 879	25 977
Créanciers commerciaux et autres comptes à encaisser	(Note 12)	7 054 639	6 723 630
Autres passifs courants	(Note 18)	1 495 030	1 150 880
Passifs courants		8 614 548	7 900 488
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		22 424 189	21 128 895

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2015
(Libellé en euros)

PERTES ET PROFITS	Notes du mémoire	2015	2014
Montant net du chiffre d'affaires	(Note 19 a et 26)	23 041 008	20 705 865
Chiffre d'affaires		24 168 970	21 419 424
Ristournes sur ventes		(1 127 962)	(713 559)
Travaux réalisés par l'entreprise dans son actif	Note 9	20 900	441 564
Autres revenus		130 883	67 212
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		23 192 792	21 214 642
Approvisionnements	(Note 19 b et 26)	(10 130 565)	(10 438 777)
Frais de personnel	(Remarque 19 c)	(8 257 229)	(7 576 074)
Salaires, rémunérations et assimilés		(6 524 901)	(5 910 202)
Charges sociales		(1 732 328)	(1 665 872)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(328 479)	(236 134)
Dotation aux immobilisations corporelles	(Note 8)	(112 274)	(127 711)
Dotation aux immobilisations incorporelles	(Note 9)	(216 205)	(108 423)
Autres frais d'exploitation		(3 021 503)	(3 110 556)
Services extérieurs	(Remarque 19 d)	(2 638 746)	(2 790 739)
Pertes de valeur d'actifs courants		(340 508)	(319 581)
Perte de valeur d'autres actifs		(42 249)	(235)
Autres résultats		(19 834)	(1 232)
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION		(21 757 610)	(21 362 773)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 435 182	(148 131)
Autres intérêts et revenus assimilés	(Remarque 19 e)	38 598	94 179
Écarts de change	(Note 13)	573 211	177 253
TOTAL REVENUS FINANCIERS		611 810	271 432
Autres intérêts et frais assimilés	(Remarque 19 f)	(54 069)	(62 965)
Écarts de change	(Note 13)	(588 614)	(159 947)
Pour la mise à jour de l'approvisionnement de dette	(Remarque 19 f)	(10 481)	(82 996)
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES		(653 165)	(305 907)
Détérioration et résultat pour aliénations d'instruments financiers		-	(31 650)
Participation aux profits (pertes) de sociétés mise en équivalence	(Note 7)	-	124 038
Détérioration et résultat à cause de la perte d'influence significative de parts mises en équivalence ou du contrôle de l'ensemble sur une société multi-groupe.	(Remarque 19 h)	-	(33 660)
RÉSULTAT FINANCIER		(41 355)	24 253
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		1 393 827	(123 878)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		1 393 827	(123 878)
Impôt sur les Sociétés	(Note 18)	(67 860)	(165 201)
Autres impôts		(49 950)	(105 346)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		1 276 018	(394 426)
Résultat attribué à des partenaires à intérêts minoritaires		-	-
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE À LA SOCIÉTÉ MÈRE	(Note 20)	1 276 018	(394 426)
Bénéfice par action :	(Note 3)		
Basique		0,32	(0,09)
Dilué		0,32	(0,09)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015
 (Libellé en euros)

	Notes du mémoire	31/12/2015	31/12/2014
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES		1 276 018	(394 426)
Recettes et frais imputés directement au capital propre :		-	-
Différences de conversion	(Note 15)	(112 537)	22 551
TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE		(112 537)	22 551
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS		1 163 481	(371 875)
Attribuables à la société mère		1 163 481	(371 875)
Attribuables aux intérêts minoritaires		-	-

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(Libellé en euros)

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserves et résultat de l'exercice	(Actions de la société mère)	Autres instruments de capitaux propres	Écart de conversion	Total
Solde au 31/12/2013	231 412	8 189 787	2 951 474	(43 870)	-	(8 310)	11 320 493
Solde au 01/01/2014	231 412	8 189 787	2 951 474	(43 870)	-	(8 310)	11 320 493
Recettes et frais reconnus	-	-	(394 426)	-	-	22 551	(371 875)
Autres opérations	-	-	22 685	-	-	-	22 685
Opérations avec des actions de la société mère	-	-	-	22 165	-	-	22 165
Solde au 31/12/2014	231 412	8 189 787	2 579 733	(21 705)	-	14 241	10 993 468
Solde au 01/01/2015	231 412	8 189 787	2 579 733	(21 705)	-	14 241	10 993 468
Recettes et frais reconnus	-	-	1 276 018	-	-	(112 537)	1 163 481
Autres opérations	-	-	(150 729)	-	69 540	-	(81 189)
Opérations avec des actions de la société mère	-	-	-	(492 100)	-	-	(492 100)
Solde au 12/31/2015	231 412	8 189 787	3 705 023	(513 805)	69 540	(98 296)	11 583 660

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS CORRESPONDANT
À L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015
(Exprimé en euros)

	Note du mémoire	31/12/2015	31/12/2014
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (A)		1 835 014	(566 836)
Bénéfices avant impôts		1 393 827	(229 225)
Ajustement des postes n'impliquant pas de mouvements de trésorerie :			
+ Amortissements	Note 8 et 9	328 479	236 134
+/- Corrections de valeur pour dépréciation	Note 5, 8, 9, et 11.2	340 508	351 466
+/- Participation aux profits de sociétés mise en équivalence.	Note 7	-	(124 038)
- Revenus financiers.	Note 18.e	(38 598)	(94 179)
+ Charges financières	Note 18.f	64 550	145 960
+/- Écarts de change		15 403	(17 306)
+/- Autres produits et charges		41 183	(440 332)
Ajustements des variations dans le capital circulant :			
Variation débiteurs		(567 576)	(1 329 442)
Variation du solde des créanciers		311 175	1 128 662
Variation d'autres actifs courants		(109 697)	(148 956)
Variation d'autres actifs financiers courants		(60 395)	43 460
Variation d'autres passifs courants		271 572	-
Autres actifs non courants		(39 929)	-
- Paiement de l'impôt sur les bénéfices		(92 046)	(120 255)
Paiement d'intérêts (-)		(54 069)	(62 965)
Encaissement d'intérêts (+)		30 629	94 179
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)		(563 994)	348 834
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 9	(286 992)	(219 490)
Acquisition d'immobilisations corporelles	Note 8	(129 406)	(40 660)
Acquisition d'immobilisations financières		-	583 070
Actifs différés		-	(1 429)
Autres actifs non courants		(150 729)	27 343
Décomptabilisation d'immobilisations corporelles		3 132	
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)		(364 851)	148 775
Variation d'autres passifs non courants		(33 868)	46 222
Variation dettes envers des établissements de crédit		38 902	(66 797)
Opérations avec des actions propres	Note 14	(492 100)	-
Opérations avec des instruments de capitaux propres		69 540	-
Variation d'autres passifs courants		-	169 349
Subventions reçues		52 675	-
EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE (D)		(127 940)	39 857
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (E=A+B+C+D)		778 229	(29 369)
Trésorerie et équivalents au début de la période (F)		5 375 737	5 405 106
Trésorerie et équivalents au début de la période (G=E+F)		6 153 966	5 375 737

Index

NOTE 1.	SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES.....	8
	Société.....	9
	Société.....	10
	Société.....	10
	Société.....	11
NOTE 2.	BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS.....	11
NOTE 3.	BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION.....	15
NOTE 4.	PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES.....	16
NOTE 5.	FOND DE COMMERCE DE CONSOLIDATION.....	27
NOTE 6.	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES.....	28
NOTE 7.	PARTICIPATION DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE.....	29
NOTE 8.	IMMOBILISATION CORPORELLE.....	30
NOTE 9.	AUTRES ACTIFS INCORPORELS.....	32
NOTE 10.	LOCATIONS SIMPLES.....	33
NOTE 11.	ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME.....	34
NOTE 12.	PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME.....	36
NOTE 13.	INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	38
NOTE 14.	CAPITAUX PROPRES.....	41
	Antevenio Rich & Reach, S.L.U.....	42
NOTE 15.	DIFFÉRENCES DE CONVERSION.....	44
NOTE 16.	TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.....	44
REMARQUE 17.	REVENUS DIFFÉRÉS.....	45
NOTE 18.	SITUATION FISCALE.....	46
NOTE 19.	RECETTES ET DÉPENSES.....	51
NOTE 20.	RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	53
NOTE 21.	PROVISIONS ET RISQUES.....	54
NOTE 22.	INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT.....	55
NOTE 23.	FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	55
NOTE 24.	RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE.....	55
NOTE 25.	AUTRES INFORMATIONS.....	57
NOTE 26.	INFORMATION SEGMENTÉE.....	58
NOTE 27.	OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES.....	59
NOTE 28.	INFORMATION SUR LES REPORTS DE PAIEMENTS EFFECTUÉS AUX FOURNISSEURS. TROISIÈME DISPOSITION SUPPLÉMENTAIRE. "DEVOIR D'INFORMATION" DE LA LOI 15/2010, DU 5 JUILLET.....	60
	RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ SUR L'EXERCICE 2015.....	62
	RÉDACTION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ.....	69

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

MÉMOIRE CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2015

NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

1.1) Société dominante ; information générale et activité.

a) Constitution et domicile

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée la Société mère) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. », et est devenue une société anonyme au nom modifié en I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires est convenue de modifier la dénomination sociale de la société en son nom actuel.

Son siège social se trouve C/ Marqués del Riscal, 11, 2^e étage, Madrid.

b) Information générale

Les comptes annuels consolidés du groupe Antevenio correspondant à l'exercice 2014 ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la société le 25 juin 2015, conformément aux dispositions des normes internationales des informations financières (ci-après désignées comme les IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne, conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, qui prendront effet au 31 décembre 2014.

c) Activité

Son activité consiste à mettre en œuvre les activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont le fait des agences de publicité générale. Elle peut réaliser des actes et des opérations, passer des contrats et, d'une manière générale, adopter toutes les mesures menant directement à, ou jugées nécessaires ou adéquates pour, l'accomplissement de l'objet social décrit. Les activités de son objet social pourront être mises en œuvre totalement ou en partie par la Société mère, soit directement, soit indirectement à travers sa participation dans d'autres sociétés dont d'objet est identique ou analogue.

Les actions d'Antevenio, S.A. figurent comme admises à la négociation sur le marché boursier alternatif français Alternext.

d) Exercice

L'exercice de la Société mère couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.2) Sociétés contrôlées

Le détail des sociétés contrôlées et comprises dans le périmètre de consolidation est le suivant :

Société	Pourcentage de participation 31/12/2015	Pourcentage de participation 31/12/2014	Coût de la participation
Mamvo Performance, S.L.U.	100%	100%	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	100%	100%	199 932
Antevenio S.R.L.	100%	100%	5 027 487
Antevenio ESP, S.L.U. (1)	100%	100%	27 437
Antevenio France S.R.L.	100%	100%	2 000
Código Barras Networks S.L.U (**)	100%	100%	145 385
Antevenio Argentine S.R.L. (*)	100%	100%	75 818
Antevenio Mexique S.A de C.V	100%	100%	1 908
Antevenio Publicidad, S.A.S.U.	100%	100%	3 191 312
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	100%	100%	3 000
Antevenio Service, S.R.L. (***)	-	100%	10 000

La participation au capital de ces sociétés filiales est au nom de la Société mère, à l'exception de :

(*) Participation détenue par Mamvo Performance, S.L.U. et Antevenio ESP S.L.U. (75% et 25% respectivement).

(**) Part détenue par Antevenio Rich & Reach, S.L.U.

(***) La participation d'Antevenio S.R.L.

(1) Antevenio ESP, S.L. (Unipersonnelle), dénommée antérieurement, Diálogo Media, S.L. (Unipersonnelle). Cette société a changé sa dénomination sociale au mois de janvier 2014.

Les Sociétés contrôlées ont été incluses dans la consolidation en appliquant la méthode d'intégration globale, qui est déterminée par une situation hypothétique où il serait possédé la majorité des droits de vote. Elles clôturent également leurs comptes annuels le 31 décembre de chaque exercice.

Aucune société faisant partie du groupe n'est exclue du processus de consolidation.

Les principales variations dans le périmètre de consolidation pendant l'exercice 2015 ont été les suivantes:

- Sortie du périmètre de la société Antevenio Service, S.R.L. datant du premier janvier 2015.

Les principales caractéristiques des sociétés filiales sont les suivantes:

Société	Année de constitution	Siège	Objet social
Mamvo Performance, S.L.U. (**)	1996	C/Marqués de Riscal, 11	Publicité en ligne et marketing direct pour la génération de contacts utiles.
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U (**)	2005	C/Marqués de Riscal, 11	Conseil à des entreprises liées à la communication commerciale.
Antevenio S.R.L. (*)	2004	Viale Abruzzi 13/A 20131 Milano	Publicité et merchandising sur Internet
Antevenio ESP, S.L.U. (auparavant Diálogo Media S.L.U) (**)	2009	C/Marqués de Riscal, 11	Prestation de services publicitaires et exploitation publicitaire en ligne et e-commerce par des moyens télématiques
Antevenio France S.R.L. (**)	2009	120, Av. du General LECLERC, 75014, Paris, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Código Barras Networks S.L. (**)	2010	C) Valencia 264, 08007 Barcelona	Son objet social est la commercialisation d'espaces publicitaires dans les moteurs de recherche de produits, les comparateurs de prix et les vitrines contextuelles que la société met en œuvre et gère sur Internet, et dont elle assure la maintenance
Antevenio Argentine S.R.L. (**)	2010	Av. Presidente Figueroa Alcorta 3351, oficina 220, Ciudad de Buenos Aires, Argentine.	Prestation de services d'intermédiation commerciale et de merchandising, et de services publicitaires.
Antevenio Mexique, S.A. de CV (**)	2007	Calle Galileo 20 403 Polanco Chapultepec Distrito Federal 11560	Autres services de publicité
Antevenio Publicité, S.A.S.U. (*)	2008	32 Rue de Londres, 75009 Paris.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Antevenio, Rich & Reach, S.L.U. (**)	2013	C/Marqués de Riscal, 11	Prestation de services Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne.

(*) Sociétés auditées.

(**) Sociétés où ont eu lieu des procédures de révision limitée.

1.3) Sociétés associées et multigroupe

Le détail des sociétés associées et multigroupe incluses dans ces comptes annuels consolidés est le suivant :

Société	Pourcentage de participation 31/12/2015	Pourcentage de participation 31/12/2014	Coût de la participation
---------	--	--	--------------------------

Europermision S.L.	49,68	49,68	1 520
--------------------	-------	-------	-------

La participation au capital de ces sociétés associées et multigroupe est au nom de la Société mère.

Les sociétés associées et multigroupe ont été inclus dans la consolidation par application de la méthode de mise en équivalence, déterminée selon l'hypothèse de la possession conjointe des sociétés participées. Elles clôturent également leurs comptes annuels le 31 décembre de chaque exercice.

Les principales caractéristiques des sociétés associées et multigroupe sont les suivantes:

Société	Année de constitution	Siège	Objet social
Europermision S.L.	2003	C/Marqués de Riscal, 11	Sans activités

NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

a) Application des normes internationales pour les informations financières (IFRS)

Les comptes annuels consolidés ont été préparés conformément aux dispositions des normes internationales pour les informations financières, telles qu'adoptées par l'Union européenne, d'après le règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, qui prendront effet au 31 décembre 2015, en tenant compte de tous les principes et de tous les règlements comptables et des critères d'évaluation à appliquer obligatoirement et ayant un effet significatif.

La note 4 résume les principes comptables et les critères d'évaluation les plus significatifs appliqués dans la préparation de ces comptes annuels consolidés mis au point par les administrateurs. Les administrateurs de la Société Mère sont les responsables d'établir les comptes annuels du groupe.

Conformément aux dispositions des IFRS, ces comptes annuels consolidés comprennent les états consolidés suivants, qui correspondent à l'exercice annuel clôturé le 31 décembre 2015 :

- État de la situation financière consolidé.
- Compte des résultats consolidé
- État du résultat global consolidé
- État de variation des capitaux propres consolidé
- État des flux de trésorerie consolidé
- Notes explicatives pour les états financiers consolidés (mémoire).

Les nouvelles normes comptables et/ou modifications ci-dessous sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2015, par conséquent, elles ont été prises en considération pour l'élaboration de ces comptes annuels consolidés, qui sont les suivantes :

- a) Normes et interprétations approuvées par l'Union européenne, appliquées pour la première fois aux comptes annuels consolidés de l'exercice annuel au 31 décembre 2015.

- IFRS 21 : « Taxes »

Cette interprétation de la NIC 37 « Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels », fournit une idée du moment où une entité doit reconnaître un passif pour une taxe imposée par une Administration publique, différente de l'impôt sur le revenu ou des amendes ou sanctions imposées en raison du non-respect de la législations, dans ces états financiers.

- Améliorations des IFRS, cycle 2011-2013, avec la modification des normes suivantes :
 - IFRS 3 « Regroupement d'entreprises »
 - IFRS « Évaluation de la juste valeur »
 - NIC 40 « Investissements immobiliers »

L'application des normes citées auparavant n'ont pas eu un impact important sur ces Comptes annuels consolidés.

- b) À la date de formulation de ces Comptes annuels consolidés, les normes, les modifications et les interprétations suivantes, approuvées par l'Union européenne, dont la date effective est postérieure au 31 décembre 2015, ont été émises :

		Date de prise d'effet (exercices commencés à partir du) :
Améliorations sur les NIIF Cycle 2010-2012	Améliorations annuelles de plusieurs normes du cycle 2010-2012 (NIC 16, NIC 38, NIC 24, IFRS 2, IFRS 3, IFRS 8).	1 ^{er} février 2015
Améliorations sur les NIIF Cycle 2012-2014	Améliorations annuelles de plusieurs normes du cycle 2012-2014 (IFRS 5, IFRS 7, NIC 19, NIC 34)	1 ^{er} janvier 2016
Modifications à la NIC 19	Rémunérations des employés. Plans de prestation définie : Cotisations de l'employé.	1 ^{er} février 2015
Modifications à la NIC 1	Présentation d'états financiers : Détails	1 ^{er} janvier 2016
Modifications à la NIIF 11	Accords conjoints : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des opérations conjointes	1 ^{er} janvier 2016
Modifications à aux NIC 16 et 38	Éclaircissements sur les méthodes de dépréciation et d'amortissement acceptés.	1 ^{er} janvier 2016
Modifications à aux NIC 16 et 41	Actifs biologiques	1 ^{er} janvier 2016
Modifications à la NIC 27	Méthode de participation aux états financiers séparés	1 ^{er} janvier 2016

À la date de formulation de ces comptes annuels consolidés, la Direction du groupe est en train d'analyser leur impact. Sur la base des analyses réalisées jusqu'à aujourd'hui, le Groupe estime que son application initiale n'aura pas d'impact important sur ses comptes annuels consolidés.

- c) Autres normes, modifications et interprétations émises par l'IASB, en attente d'approbation par l'Union européenne :

		Date de prise d'effet (exercices commencés à partir du) :
NIIF 14	Report d'activités réglementées	1 ^{er} janvier 2016
Modifications à la NIC 7	État des flux de trésorerie : Initiatives sur l'information à révéler	1 ^{er} janvier 2017
Modifications à aux NIIF 10, NIIF 12 et NIC 28	Entités d'investissement : exonération à la consolidation	1 ^{er} janvier 2016
Modifications à aux NIIF 10 et NIC 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associée ou affaire conjointes	1 ^{er} janvier 2016
Modifications à la NIC 12	Reconnaissance d'impôts différés d'actifs par rapports à des pertes non réalisées.	1 ^{er} janvier 2017
NIIF 16	Locations	1 ^{er} janvier 2019
NIIF 15	Revenus de contrats avec des clients	1 ^{er} janvier 2018
NIIF 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018

Aucune de ces normes n'a été adoptée au préalable de la part du Groupe. Les administrateurs ont évalué l'impact potentiel de la future application de ces règles et ils considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas d'incidence importante sur les comptes consolidés.

b) Image fidèle

Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2015 ci-joints ont été préparés à partir des registres comptables des différentes sociétés dont se compose le groupe, et sont présentés selon les dispositions des normes internationales d'information financière et de la législation espagnole applicable en matière comptable, de manière à ce qu'ils montrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des changements sur le patrimoine et sur les flux de trésorerie du groupe tels qu'ils ont été au cours de l'exercice correspondant.

Les comptes annuels consolidés formulés par les administrateurs de la Société mère seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société mère, et l'on estime qu'ils seront adoptés sans aucune modification.

Sauf indication contraire, tous les chiffres du mémoire consolidé sont libellés en euros, ceux-ci étant la devise fonctionnelle du groupe.

c) Aspects critiques de l'évaluation et de l'estimation de l'incertitude

Nous avons utilisé dans l'élaboration des comptes annuels consolidés ci-joints conformément au NIIF, des estimations et des hypothèses réalisées par les administrateurs de la Société mère pour évaluer certains des actifs, passifs, recettes, frais et engagements qui y sont enregistrés. Celles ayant un impact plus significatif sur les comptes annuels consolidés seront traitées dans les différentes sections de ce document :

- La durée de vie des actifs corporels et incorporels (notes 4f et 4g).
- L'évaluation d'éventuelles pertes par dépréciation de certains actifs (note 4h).
- La valeur raisonnable de certains instruments financiers et leur éventuelle dépréciation (note 4j).
- Le calcul des provisions, ainsi que la probabilité d'occurrence et le montant des passifs indéterminés ou contingents (note 4n).
- Les prévisions de futurs bénéfices imposables qui rendent probable l'application d'impôts différés actifs (note 4l).

Ces estimations ont été réalisées sur la base des meilleures informations disponibles à la date de formulation de ces comptes annuels consolidés sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs qui sont estimés comme étant importants à un moment donné. Cependant, les résultats finaux pourraient différer desdites estimations. Tout événement futur non connu au moment où ces estimations sont portées pourrait donner lieu à des modifications (à la hausse ou à la baisse), ce qui se ferait, le cas échéant, de manière prospective.

d) Classement des postes courants et non courants

Pour le classement des postes courants, un délai maximum d'un an a été considéré à partir de la date des présents comptes annuels consolidés.

e) Comparaison de l'information

Conformément à la législation commerciale, il est présenté, aux fins de comparaison, avec chaque poste de l'état de situation financière consolidé, du compte de résultats consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des changements sur le patrimoine net consolidé et de l'état des flux de trésorerie consolidé, outre les chiffres de l'exercice 2015, ceux correspondant à l'exercice précédent. Dans le mémoire consolidé, l'information quantitative de l'exercice précédent est également incluse, sauf quand une norme comptable établit spécifiquement que cela n'est pas nécessaire.

Application de nouvelles normes :

Au long de l'exercice, il a été appliqué pour la première fois la modification suivante des normes ou nouvelles normes, circonstance qui devra être tenue en compte au moment de faire la comparaison avec l'exercice précédent.

Information en rapport avec les ajournements de paiement à des fournisseurs lors d'opérations commerciales :

Dans le présent exercice, la Résolution du 29 janvier 2016, de l'Institut de comptabilité et audit aux comptes, sur l'information à intégrer au mémoire des comptes annuels consolidés en rapport avec les ajournements de paiement à des fournisseurs lors d'opérations commerciales, est applicable pour la première fois. En vertu de ce qui a été stipulé dans sa Disposition supplémentaire unique, au cours du premier exercice d'application de cette résolution, la Société mère a fourni, exclusivement, l'information relative à l'exercice 2015 et ne présente pas d'information comparative correspondante à cette nouvelle obligation, en classant les comptes annuels consolidés comme initiaux, à ces fins exclusives, en ce qui concerne l'application du principe d'uniformité et de la condition requise de comparabilité.

NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION

Bénéfice/perte de base par action

On calcule le bénéfice/perte de base par action en divisant le résultat consolidé de l'exercice attribuable à la Société mère par le nombre moyen pondéré des actions en circulation pendant l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen d'actions propres maintenues au long dudit exercice.

Bénéfice/perte dilué par action

On détermine le bénéfice/perte dilué par action d'une manière similaire au calcul du bénéfice/perte de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré des options sur des actions, des warrants ou des dettes convertibles.

Voici ci-après le calcul du bénéfice/perte par action correspondant aux années 2015 et 2014 :

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'exercice	1 276 018	(394 426)
Nb. moyen pondéré d'actions en circulation	4 009 147	4 199 147
Bénéfice de base par nombre moyen pondéré d'actions	0,32	(0,09)

Au long des exercices 2015 et 2014, le Groupe n'a pas réalisé d'opérations provoquant la dilution, par conséquent, le bénéfice/perte de base par action coïncide avec le bénéfice/perte dilué par action.

La proposition de répartition du résultat obtenu par la société mère pour l'exercice 2015, rédigée par le Conseil d'administration de celle-ci, afin d'être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, est indiquée ci-dessous:

	2015	2014
	Euros	Euros
Base de la répartition	929 898	964 182
Bénéfice obtenu pour l'exercice	929 898	964,182
Répartition sur:		
Réserves volontaires	929 898	964 182

NOTE 4. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les principales règles d'évaluation utilisées par le groupe dans l'élaboration des comptes annuels consolidés pour l'exercice 2015 ont été les suivantes :

a) Procédé de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent la Société mère et toutes les sociétés contrôlées sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Les sociétés contrôlées sont les entités sur lesquelles la Société ou l'une de ses sociétés contrôlées détiennent le contrôle. Le contrôle est déterminé à travers :

- Pouvoir sur la société participée,
- Exposition à, ou existence de droits sur, retours variables qui sont le résultat de son rapport avec l'entreprise participée et,
- La possibilité d'utiliser son pouvoir sur l'entreprise participée pour modifier la quantité desdits retours.

Les sociétés contrôlées sont consolidées même quand elles auront été acquises dans le but d'en disposer.

Les soldes, les transactions et les profits et les pertes réalisés entre les compagnies du groupe qui composent une partie des opérations continues sont éliminés au long du processus de consolidation. Les transactions entre les opérations continues et interrompues que nous espérons qu'elles continuent après la vente ne sont pas éliminées des opérations continues dans le but de présenter les opérations continues de manière consistante avec les opérations commerciales que ces dernières réalisent.

Les entreprises associées, qui sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle, et les entités contrôlées conjointement (« joint ventures »), par lesquelles les entreprises ont le droit à des actifs nets de l'accord contractuel, ont été consolidées en appliquant la méthode de mise en équivalence, excepté lorsque lesdits investissements respecteront les conditions requises pour être classés comme maintenus à la vente. Les bénéfices ou pertes dérivés des transactions entre des entreprises du Groupe et associées ou des entités contrôlées conjointement, ont été éliminés conformément au pourcentage de participation du Groupe dans lesdites sociétés. Si la participation du Groupe aux pertes d'une entité comptabilisée par le biais

de la méthode de mise en équivalence est supérieure à son investissement dans l'entité, le Groupe reconnaît une provision pour sa part dans les pertes survenues en surplus par rapport audit investissement.

L'investissement dans une société comptabilisé par le biais de la méthode de mise en équivalence est la valeur comptable de l'investissement dans le patrimoine, joint au reste d'intérêts non circulants qui, en substance, forment une partie de l'investissement net de ladite société.

Quand le contrôle d'une filiale se perd comme résultat d'une transaction, événement ou toute autre circonstance, le Groupe raye tous les actifs, passifs et participations non dominantes pour leur valeur comptable et reconnaît la valeur raisonnable de la contreprestation reçue. Les intérêts retenus dans l'ancienne filiale sont enregistrés pour leur valeur raisonnable à la date où le contrôle s'est perdu. La différence résultante est enregistrée comme un profit ou comme une perte dans l'état du résultat global dans l'épigraphe « Autres revenus (frais) ».

Les états financiers des sociétés contrôlées, associées et entités contrôlées conjointement, se rapportent à l'exercice économique clos à la même date que les états financiers individuels de la Société, et qui ont été préparés en appliquant des politiques comptables (NIIF-UE) homogènes.

b) Homogénéisation des postes

Les différents postes des comptes individuels de chacune des sociétés du groupe ont fait l'objet de l'homogénéisation d'évaluation correspondante, en adaptant les critères appliqués à ceux utilisés par la Société mère (Antevenio, S.A.) pour ses propres comptes annuels, pour autant qu'ils aient exercé un effet significatif.

L'homogénéisation temporelle n'était pas nécessaire, car la date de clôture est le 31 décembre pour toutes les sociétés.

c) Différence de première consolidation

La différence de première consolidation a été calculée comme la différence entre la valeur comptable de la participation au capital des sociétés contrôlées et la valeur de la quote-part des fonds propres consolidés de celles-ci à la date de la première consolidation.

Dans le cas d'une différence positive de consolidation, correspondant à un excédent entre le coût de l'investissement et la valeur comptable théorique attribuable de la société participée à la date de son incorporation au groupe, celle-ci est imputée directement et dans la mesure du possible aux éléments propres de la société contrôlée, sans dépasser la valeur marchande de ceux-ci. Si elle n'est pas imputable à des éléments patrimoniaux, on la considère comme un fonds de commerce de consolidation et l'on procède, annuellement, au test de dépréciation d'usage correspondant (voir remarque 4 h).

La différence négative de consolidation est portée sur le compte des résultats consolidé, et correspond à la différence négative entre la valeur comptable de la participation directe de la Société mère au capital de la société contrôlée, et la valeur de la quote-part des fonds propres de celle-ci, attribuable à cette participation à la date de la première consolidation.

d) Écarts de conversion

Les postes de l'État de situation financière consolidé et du Compte des résultats consolidé des sociétés comprises dans la consolidation dont la devise fonctionnelle est une autre que l'euro ont été convertis en euros en appliquant les critères suivants:

- Les actifs, passifs, au taux de change à la clôture de chaque exercice.
- Les créances du compte de résultats consolidés au taux de change moyen de l'exercice.
- Les fonds propres au taux de change historique.

Les différences résultantes de l'application de taux de change différents, suivant les critères précédents sont montrées à l'épigraphe « Différences de conversion » de l'État de la situation financière consolidé.

e) Transactions entre sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation

Comme un pas préalable à l'élaboration des comptes annuels consolidés, l'on a procédé à supprimer tous les soldes et transactions entre sociétés du groupe, ainsi qu'à supprimer les résultats obtenus entre ces sociétés suite auxdites transactions.

f) Immobilisations incorporelles

En règle générale, on enregistre les immobilisations incorporelles à condition qu'elles remplissent le critère d'identifiabilité; elles sont évaluées au départ selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, ultérieurement diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes qu'elles aient subies par dépréciation. Les critères suivants sont appliqués en particulier :

Propriété industrielle

Il s'agit des dépenses en développement capitalisées pour lesquelles le brevet correspondant, ou similaire, a été obtenu, et notamment des coûts d'enregistrement et d'officialisation de la propriété intellectuelle ainsi que des coûts d'acquisition auprès de tiers des droits correspondants. Elles sont amorties de manière linéaire au cours de la durée de vie utile, à raison de 20 % par an.

Applications informatiques

Les licences pour les applications informatiques achetées auprès de tiers ou les programmes d'ordinateur réalisés de manière interne, sont enregistrées comme immobilisations incorporelles sur la base des coûts encourus pour les acheter ou les concevoir, et pour les préparer avant leur utilisation.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourues au long de l'exercice seront enregistrés sur le Compte des résultats consolidé.

g) Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont évaluées selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes subies par dépréciation.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les coûts d'extension, de modernisation ou de mise à niveau qui se traduisent par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de la performance, ou par un prolongement de la vie utile des biens, sont comptabilisés comme un supplément du coût de ceux-ci. Les coûts de conservation et de maintenance sont chargés sur le Compte des résultats consolidé de l'exercice au long duquel ils ont lieu.

Le groupe amortit ses Immobilisations corporelles de manière linéaire. Les années de vie utile et les pourcentages d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée
Autres installations	20	5
Mobilier	10	10
Équipements pour le processus	18	5,71
Éléments de transport	25	4
Machinerie	20	5
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10

Les investissements engagés par le groupe dans des locaux loués, et qui ne sont pas séparables de l'actif loué, s'amortissent en fonction de leur vie utile qui sera soit la durée du contrat, y compris la période de renouvellement s'il y a lieu de croire que celui-ci aura lieu, soit la vie économique de l'actif (la plus courte des deux).

h) Dépréciation des immobilisations incorporelles et matérielles et du fonds de commerce de consolidation.

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux). Pour le calcul de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, la valeur d'usage est le critère utilisé par le Groupe.

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, le groupe évalue, à l'aide du « test de dépréciation » d'usage, si une immobilisation matérielle ou incorporelle à la vie utile indéfinie, ou éventuellement une unité génératrice de trésorerie, présente des signes d'une éventuelle dépréciation. On fait alors une estimation du prix récupérable et l'on procède aux corrections d'évaluation pertinentes. On entend par « unité génératrice de trésorerie »

le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie qui sont en bonne mesure indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Le procédé implanté par la Direction du Groupe pour la détermination de la dépréciation est le suivant :

Pour estimer la valeur d'usage, la direction du Groupe prépare, annuellement, pour chaque unité génératrice de trésorerie, son plan d'activité par marchés et par activités, couvrant généralement une durée de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

Autres variables ayant une influence sur le calcul de la valeur d'usage :

- Type de remise à appliquer, calculée autour de 12 %, étant les principales variables influant sur son calcul, le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.
- Le taux de croissance utilisé pour les flux de caisse a été appliqué en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Les plans stratégiques à cinq ans des sociétés du groupe sont adoptés par le conseil d'administration de la Société mère.

Au cas où il faudrait reconnaître une dépréciation dans une unité génératrice de trésorerie à laquelle tout ou une partie d'un fonds de commerce aurait été assignée, on réduira d'abord la valeur comptable du fonds de commerce qui correspond à cette unité. Si la dépréciation dépasse le montant de celle-ci, on réduira en deuxième lieu, proportionnellement à sa valeur comptable, celle du reste des actifs de l'unité génératrice de trésorerie à concurrence de la plus élevée des valeurs suivantes : sa valeur raisonnable moins les frais de vente, sa valeur d'usage, ou zéro. La perte par dépréciation doit être enregistrée à la charge des résultats de l'exercice.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Ladite réversion d'une perte par dépréciation de valeur est reconnue comme un profit sur le Compte des résultats consolidé.

i) Locations et autres opérations similaires

Le Groupe enregistre comme locations financières toutes les opérations par lesquelles, le

baillleur transfère, de manière substantielle, au locataire, les risques et les bénéfices inhérents à la propriété de l'actif objet du contrat, en enregistrant comme locations simples le reste.

En ce qui concerne les opérations de location financière, dans lesquelles le Groupe intervient comme bailleur, le Groupe enregistre un actif dans le bilan de situation selon la nature du bien objet du contrat et un passif du même montant, qui est le plus petit entre la juste valeur du bien loué et la valeur actuelle au début de la location des quantités minimales accordées, y compris l'option d'achat. Les quotas à caractère éventuel, le coût des services et les impôts répercutables par le bailleur ne sont pas inclus. La charge financière totale est imputée au Compte de résultats consolidé de l'exercice où il sera rapporté, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les quotas à caractère éventuel sont enregistrés comme des dépenses de l'exercice où ils auraient lieu.

Les actifs enregistrés pour ce type d'opérations sont amortis avec les mêmes critères que ceux appliqués à l'ensemble des actifs corporels (ou incorporels), selon leur nature.

Les dépenses dérivées des accords de bail opérationnel sont comptabilisées sur le compte de résultats consolidé lors de l'exercice où ils sont rapportés.

De plus, le coût d'acquisition du bien loué est présenté dans le bilan selon sa nature, majoré du montant des coûts du contrat directement imputables. Ceux-ci sont reconnus comme une dépense pendant la durée du contrat, par application du même critère utilisé pour la reconnaissance des recettes de la location.

j) Instruments financiers

j.1 Actifs financiers

Les actifs financiers que possède le groupe sont classés, aux fins d'évaluation, dans les catégories suivantes :

j.1.1) Prêts et postes à encaisser

Ils correspondent à des crédits pour des opérations commerciales ou non commerciales, nés de la vente de biens, de versements en liquide ou de prestation de services, dont les montants à encaisser sont déterminés ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

Ils sont initialement enregistrés à la valeur raisonnable de la contreprestation fournie plus les coûts de la transaction directement attribuables. Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti, et les intérêts produits en fonction de leur taux

d'intérêt effectif sont portés au compte des résultats.

Malgré ce qui précède, les crédits pour des opérations commerciales à échéance d'un an au plus et n'ayant pas un taux d'intérêt contractuel sont au départ chiffrés à leur valeur nominale, pour autant que l'effet de ne pas mettre à jour les flux de trésorerie ne soit pas significatif, auquel cas ils continueront d'être évalués à ce montant, sauf dépréciation.

Les corrections de valeur par dépréciation sont enregistrées en fonction de la différence entre leur valeur comptable et la valeur actuelle à la clôture de l'exercice des flux de trésorerie futurs que l'on estime qu'ils vont générer, actualisés au taux d'intérêt effectif calculé au moment de leur reconnaissance initiale. Ces corrections sont reconnues sur le Compte de résultats consolidé.

Les actifs financiers sont rayés quand ils arrivent à échéance ou lorsque les droits sur les flux de trésorerie de l'actif financier correspondant ont été cédés et que les risques et bénéfices inhérents à leur propriété ont été transférés substantiellement. En revanche, les actifs financiers ne sont pas rayés et il est reconnu un passif financier pour un montant égal à la contreprestation reçue, lors des cessions d'actifs financiers où il serait retenu substantiellement les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété, tels que la remise des effets.

j.2 Passifs financiers

Un passif financier est reconnu dans le bilan lorsque le groupe devient une partie obligée du contrat ou de l'accord au titre des dispositions de celui-ci.

Les débits et les postes à payer provenant de l'achat de biens et de services liés à des opérations de trafic de la société ou à des opérations non commerciales sont évalués initialement à la valeur raisonnable de la contreprestation reçue, ajustée en fonction des coûts de la transaction directement attribuables. Indépendamment de ce qui précède, les débits pour des opérations commerciales à échéance d'un an au plus et n'ayant pas un taux d'intérêt contractuel sont au départ chiffrés à leur valeur nominale, pour autant que l'effet de ne pas mettre à jour les flux de trésorerie ne soit pas significatif.

Les débits et les postes à payer sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, en utilisant pour cela le taux d'intérêt effectif. Ceux qui, comme expliqué au précédent paragraphe, sont initialement évalués à leur valeur nominale, continuent de l'être à ce même montant.

Les passifs financiers sont retirés à l'extinction des obligations qui les ont générés.

j.3 Cautions données et reçues

On n'actualise pas les flux de trésorerie pour les cautions versées car leur effet n'est pas significatif. Les cautions remises et reçues à court terme sont évaluées pour le montant libéré.

j.4 Instruments du patrimoine propre (actions propres)

Les actions propres que le Groupe acquiert de la Société contrôlée sont enregistrées, à la moindre valeur du patrimoine net, pour la valeur de la contreprestation donnée en échange. Les résultats dérivés de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'amortissement des instruments du patrimoine propre sont reconnus directement sur le patrimoine net, sans qu'à aucun moment il ne soit enregistré de résultats sur le Compte de résultats consolidé.

k) Monnaie étrangère

Les postes compris dans les comptes annuels de chacune des sociétés du groupe sont évalués dans les devises fonctionnelles respectives de celles-ci. Les comptes annuels consolidés sont présentés en euros, ceux-ci étant la devise fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

Les sociétés qui composent le groupe enregistrent dans leurs états financiers individuels :

- Les transactions dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle réalisées au cours de l'exercice, selon les taux de change en vigueur aux dates des opérations.
- Les soldes des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle (trésorerie et postes transformables en liquide sans perte de valeur), selon les taux de change à la clôture de l'exercice.
- Les soldes des actifs et des passifs non monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle, selon les taux de change historiques.

Les bénéfices et les pertes en provenance de ces registres sont inclus sur le Compte de Résultats Consolidé.

l) Impôt sur les bénéfices

Les sociétés du groupe qui ont leur siège en Espagne sont imposées sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société mère.

On calcule la charge de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice en question en additionnant l'impôt courant, obtenu par application du taux d'imposition pertinent à l'assiette imposable de l'exercice moins les abattements et les bonifications, et les variations subies pendant ledit exercice par les actifs et les passifs en raison d'impôts différés enregistrés. Il est reconnu sur le Compte de résultats consolidé, excepté quand cela correspond à des transactions qui sont enregistrées directement sur le patrimoine net, auquel cas, l'impôt correspondant est également enregistré sur le patrimoine net.

Les impôts différés sont enregistrés pour les différences temporaires existantes à la date de

l'état de situation financière consolidée entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables. On considère comme la base fiscale d'un élément du capital propre le montant attribué à cet élément à des fins fiscales. L'effet des impôts par rapport aux différences temporaires est inclus dans les postes correspondants de « Actifs pour impôt différé » et « Passifs pour impôt différé » de l'état de situation financière consolidé.

Le groupe reconnaît un passif par impôt différé pour tous les écarts temporels imposables sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

Le Groupe reconnaît les actifs pour impôt différé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il résulterait probable que la Société dispose des bénéfices fiscaux futurs permettant la récupération de ces actifs, sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

À la clôture de chaque exercice, le groupe évalue les actifs par impôts différés reconnus, et ceux qui ne l'ont pas été précédemment. Sur la base de ladite évaluation, nous procédons à rayer un actif reconnu précédemment s'il n'est plus probable de le récupérer, ou s'il est pertinent d'enregistrer tout actif pour impôt différé non reconnu précédemment pourvu qu'il soit probable que la Société dispose de bénéfices fiscaux futurs permettant de les appliquer.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise, selon la réglementation en vigueur adoptée et conformément à la manière dont on entend raisonnablement récupérer ou payer l'actif ou le passif par impôt différé.

Les actifs et les passifs par impôt différé ne s'actualisent pas. Ils sont classés comme actifs et passifs non courants, indépendamment de la date de réalisation ou de liquidation attendue.

m) Recettes et dépenses

Le Groupe Antevenio est spécialiste en performance et brand marketing. Pour s'adapter le plus rapidement possible aux différents changements dans l'industrie du marketing en ligne, le Groupe Antevenio développe également ses propres solutions technologiques pour les commercialiser.

Les recettes et dépenses sont imputées en fonction du critère de comptabilisation, c'est-à-dire, du moment où se produit l'échange réel des biens et services auxquelles elles correspondent, indépendamment du moment où se produit le mouvement monétaire ou financier qui en est dérivé.

Les produits de prestation de services sont enregistrés lorsque le résultat de la transaction peut être évaluée de façon fiable, en considérant pour cela que le pourcentage de réalisation du service en date de clôture de l'exercice. Par conséquent, seules sont comptabilisées les recettes provenant de la prestation de services pour lesquelles toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) Le montant des recettes peut être évalué de manière fiable.
- b) Il est probable que le Groupe reçoive les bénéfices ou les rendements économiques issus de

la transaction.

- c) Le degré de réalisation de la transaction, à la clôture de l'exercice, peut être évalué de façon fiable.
- d) Les coûts déjà encourus dans la prestation ainsi que ceux qui doivent encore l'être jusqu'à ce qu'elles soient terminées, peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe révisé et, si nécessaire, modifie les estimations du versement à recevoir, au fur et à mesure que le service est prêté.

Si le résultat d'une transaction impliquant la prestation de services ne peut pas être estimée de manière fiable, des recettes ne sont reconnues qu'à concurrence du montant des frais reconnus

considérés comme récupérables.

n) Provisions et contingences

Dans la formulation des comptes annuels consolidés, les Administrateurs de la Société Mère font la distinction entre :

- n.1) Provisions : soldes créanciers couvrant les obligations actuelles dérivées d'événements passés, dont l'annulation est probable qu'elle provoque une sortie de ressources, mais qui résultent indéterminés quant à leur montant et/ou moment d'annulation.
- n.2) Passifs contingents : éventuelles obligations surgies à conséquence d'événements passés, dont la matérialisation future est conditionnée à ce qu'il ait lieu, ou pas, à un ou plusieurs événements futurs indépendants de la volonté du Groupe.

Les comptes annuels consolidés recueillent toutes les provisions à l'égard desquelles nous estimons que la probabilité que nous ayons à satisfaire l'obligation est plus grande que le contraire, et elles sont enregistrées pour la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer à un tiers l'obligation. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les comptes annuels consolidés, mais ils figurent dans le rapport.

Les provisions sont chiffrées, à la clôture de l'exercice, à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire au règlement de l'obligation ou à son transfert à un tiers. L'on enregistre les ajustements issus de l'actualisation de ces provisions comme des dépenses financières, et ce à mesure que les droits sont constatés. S'il s'agit de provisions à échéance d'un an au plus, et que l'effet financier n'est pas significatif, aucune réduction n'est appliquée.

La compensation à recevoir d'un tiers au moment de liquider l'obligation n'est pas amoindrie du montant de la dette mais elle est reconnue comme un actif, s'il n'y a pas de doutes sur le fait que ledit remboursement sera perçu.

o) Revenus différés

Les subventions de capital non remboursables, ainsi que les dons et les legs, sont évalués à la valeur raisonnable du montant octroyé ou du bien qui a été reçu. Initialement, ils sont enregistrés dans le poste « Revenus différés » de l'état de situation financière consolidé et ils sont reconnus sur le Compte des résultats consolidé proportionnellement à la dépréciation subie au long de la période pour les actifs financés par ces subventions, à moins qu'il ne s'agisse d'actifs non dépréciables, auquel cas ils seront imputés au résultat de l'exercice où l'aliénation ou la cessation de ces derniers se produirait.

Ces subventions à caractère remboursable sont enregistrées comme dettes à long ou à court terme (selon le délai de remboursement) transformables en subventions jusqu'à acquérir le statut de non remboursables.

Les subventions d'exploitation sont portées au crédit du compte de résultats de l'exercice au moment de l'acquisition.

p) Éléments propres de nature environnementale

De par la nature de son activité, le groupe ne possède pas, parmi ses immobilisations corporelles, d'actifs significatifs destinés à réduire l'impact sur l'environnement ou à protéger ou améliorer ce dernier, et n'a pas reçu de subventions ni n'a encouru de frais, pendant l'exercice, destinés à l'amélioration et à la protection de l'environnement. Le groupe n'a pas non plus constitué de provisions pour couvrir des risques ou des dépenses au titre d'actions environnementales, car il estime qu'il ne saurait y avoir d'imprévus liés à la protection ou à l'amélioration de l'environnement.

q) Transactions entre les parties en rapport

Les opérations entre parties liées, indépendamment du degré d'étroitesse de leurs liens, sont comptabilisées conformément aux règles générales. Par conséquent, d'une manière générale, les éléments faisant l'objet de transactions sont comptabilisés au moment initial à leur valeur raisonnable. Si le prix convenu lors d'une opération diffère de la valeur raisonnable, l'écart est enregistré compte tenu de la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

r) Paiements basés sur des instruments de patrimoine

Les biens ou services reçus lors de ces opérations sont enregistrés comme des actifs ou des dépenses selon leur nature, dès le moment de leur obtention, et l'augmentation des capitaux propres correspondante, si la transaction est liquidée avec des instruments de capitaux propres, ou le passif correspondant, si la transaction est liquidée avec un montant basé sur la valeur de ceux-ci.

Les transactions avec des employés liquidées avec des instruments de capitaux propres, aussi bien les services fournis que l'augmentation sur les capitaux propres à reconnaître sont évalués selon la juste valeur des instruments de capitaux propres cédés, selon la date de l'accord de concession.

La Société mère maintient un plan de compensation à la Direction qui consiste à remettre des options sur les actions d'Antevenio, liquidable uniquement en actions.

Lesdits plans sont évalués à leur valeur raisonnable au moment initial où elle est établie à travers une méthode de calcul financier généralement accepté, qui entre autres, considère le prix d'exercice de l'option, la volatilité, le délai de l'exercice, les dividendes attendus et le taux d'intérêt libre de risque.

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultats consolidé, comme frais de personnel, est réalisée sur la base de leur rapport au long de la période de temps établie comme une condition requise de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, en contrepartie du patrimoine net et sans réaliser aucune sorte de réestimation sur leur évaluation initiale. Cependant, à la date de clôture, la Société Mère révisé ses estimations originales sur le nombre d'options que l'on espère puissent être exercées et reconnaît, le cas échéant, l'impact de cette révision sur le compte de résultats avec l'ajustement correspondant au patrimoine net.

s) État des flux de trésorerie consolidé

L'état des flux de trésorerie consolidé a été élaboré en utilisant la méthode indirecte et dans ce dernier il est utilisé les suivantes expressions avec la signification qui est indiquée ensuite :

- Activités d'exploitation : activités rapportant les recettes ordinaires du groupe, et autres activités ne pouvant être qualifiées d'activités d'investissement ou de financement.
- Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession d'actifs ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non compris dans la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.
- Activités de financement : activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

NOTE 5. FOND DE COMMERCE DE CONSOLIDATION

Le détail de ce poste par sociétés, au 31 décembre 2015 et 2014, est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	276 462	276 462
Antevenio S.R.L.	3 686 847	3 686 847
Antevenio ESP, S.L.U.	81 027	81 027
Antevenio Publicidad S.A.R.L.	2 269 585	2 269 585

Total coût	6 313 920	6 313 920
-------------------	------------------	------------------

NOTE 6. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le groupe a incorporé au périmètre de consolidation au long de l'exercice 2014 les participations suivantes :

	Coût de la participation	Taux de participation
Coût :		
Antevenio Publicité S.A.S.U(*)	3 191 312	100,00%
Total coût	3 191 312	100,00%

(*) Augmentation de l'investissement

Le 19 juin 2014, il a été mené à bien une opération d'augmentation et de réduction de capital social chez Antevenio Publicité, S.A.S.U., moyennant la capitalisation de prêts et de dettes courantes qu'Antevenio S.A. maintenait avec Antevenio Publicité, S.A.S.U., ce qui a supposé une augmentation de l'investissement dans ladite société pour un montant de 1 603 582 euros.

Le premier août 2012, la Société mère a acquis 100% de sa participation dans le capital social d'Antevenio Publicité S.A.S.U., dénommée préalablement Clash Media SARL société sise en France. Un logiciel appelé « swordtail », appartenant à cette société, a également été acquis.

Comme condition préalable à l'exécution du "Master Agreement", (contrat d'achat et de vente de Clash Media par Antevenio S.A.), il a été procédé à la signature d'un accord entre Antevenio, S.A., et l'Équipe de Direction le 31 juillet 2012, modifié par un autre accord signé le 31 octobre 2013.

Par ce dernier « Accord » avec l'équipe de direction, les cadres supérieurs sont dotés de certains droits qu'Antevenio S.A. s'engage à respecter, sujets au maintien de l'équipe de direction chez Clash Media pendant les exercices 2013 à 2017, et en vertu desquels l'équipe de direction obtiendra 12 % de la valeur de la société participée dans des instruments du patrimoine de ladite société ou moyens équivalents référencés sur la valeur des participations, dans les conditions décrites ci-après.

Au long de l'exercice 2016, l'Équipe de Direction percevra, dans les instruments de patrimoine de ladite société participée ou moyens équivalents, 30% de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat de l'exercice 2015 pour ce 12% établi précédemment.

De même, au long de l'exercice 2017, l'Équipe de direction percevra, dans les instruments du patrimoine de ladite société participée ou moyens équivalents, 70% restant de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2016 par ce 12% fixé précédemment.

Le montant à payer sera limité à un maximum de 1 500 000 euros.

Au 31 décembre 2015 et 2014, la Société a enregistré la limite maximale de l'engagement futur de paiement comme le plus grand coût d'investissement, du fait de comprendre qu'il sera respecté

les conditions établies dans le marché passé (voir note 12).

Le Groupe a reclassé la partie correspondante à payer en juillet 2016 à court terme pour un montant de 232 468 euros (voir remarque 12).

NOTE 7. PARTICIPATION DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le détail des participations dans des sociétés mises en équivalence est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Europemission	425	425
Total	425	425

Le résumé des informations financières de ces sociétés, au 31 décembre 2015, est le suivant :

	Actifs	Passifs	Résultats 2015
Europemission	138 135,02	138 135,02	-
Total	138 135,02	138 135,02	-

Pendant l'exercice 2014, suite à l'intégration d'Antevenio Limited par la méthode de mise en équivalence, l'on a enregistré un bénéfice sur la participation de sociétés mises en équivalence, d'un montant de 124 038 euros.

Il a été procédé à rayer la provision pour d'autres responsabilités dotée au long de l'exercice 2013 dans ladite société participée, étant donné les résultats positifs obtenus en 2014 ainsi que pour la vente de ladite société participée à la fin du mois de décembre 2014.

NOTE 8. IMMOBILISATION CORPORELLE

Les soldes et variations au long des exercices 2015 et 2014 des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction évaluative sont :

	31/12/2014	Inscriptions	Retraits	Écarts de conversion	31/12/2015
Coût :					
Machinerie	48 308	-	-	-	48 308
Autres installations	8 552	10 093	-	(153)	18 492
Mobilier	290 662	9 116	-	(1 725)	298 054
Matériels de traitement des informations	377 294	94 509	(5 434)	(2 050)	464 319
Éléments de transport	29 370	-	(10 267)	-	19 103
Autres immobilisations corporelles	234 847	15 687	(493)	494	250 535
	989 033	129 406	(16 195)	(3 434)	1 098 811
Amortissement cumulé :					
Amort. Cumulé machines	(26 057)	(8 185)	-	-	(34 242)
Amort. Cumulé autres installations	(5 823)	(1 896)	-	31	(7 688)
Amort. Cumulée mobilier	(183 407)	(23 408)	-	693	(206 122)
Amort. cum. matériels de traitement des informations Équipements pour le processus d'information	(268 458)	(67 689)	5 434	1 871	(328 841)
Amort. Cum. éléments de transport/manutention	(27 872)	-	8 769	-	(19 103)
Amort. Cumulé autres immobilisations corporelles	(216 635)	(11 097)	493	181	(227 058)
	(728 252)	(112 274)	14 697	2 776	(823 054)
Dépréciation :					
Dépréciation mobilier	(598)	-	-	-	(598)
Dépréciation matériels de traitement des informations	(6 580)	-	-	-	(6 580)
Dépréciation autres immobilisations	(3 546)	-	-	-	(3 546)
	(10 725)	-	-	-	(10 725)
Immobilisations corporelles, net	250 056	17 131	(1 498)	(658)	265 032

	31/12/2013	Inscriptions	Retraits	Écarts de conversion	31/12/2014
Coût :					
Machinerie	32 446	15 862	-	-	48 308
Autres installations	7 982	660	-	(90)	8 552
Mobilier	289 750	6 081	(4 314)	(855)	290 662
Matériels de traitement des informations	1 237 292	14 425	(873 332)	(1 091)	377 294
Éléments de transport/manutention	29 370	-	-	-	29 370
Autres immobilisations corporelles	231 216	3 632	-	-	234 847
	1 828 054	40 660	(877 646)	(2 035)	989 033
Amortissement cumulé :					
Amort. Cumulé machines	(17 714)	(8 343)	-	-	(26 057)
Amort. Cumulé autres installations	(4 463)	(1 368)	-	9	(5 823)
Amort. Cumulée mobilier	(163 753)	(23 729)	3 804	270	(183 407)
Amort. cum. matériels de traitement des informations Équipements pour le processus d'information	(1 027 355)	(70 935)	828 897	935	(268 458)
Amort. Cum. éléments de transport/manutention	(25 306)	(2 567)	-	-	(27 872)
Amort. Cumulé autres immobilisations corporelles	(196 050)	(20 769)	184	-	(216 635)
	(1 434 641)	(127 711)	832 885	1 214	(728 252)
Dépréciation :					
Dépréciation mobilier	(598)	-	-	-	(598)
Dépréciation matériels de traitement des informations	(47 317)	-	40 736	-	(6 580)
Dépréciation autres immobilisations	(3 546)	-	-	-	(3 546)
	(51 461)	-	40 736	-	(10 725)
Immobilisations corporelles, net	341 953	(87 051)	(4 024)	(821)	250 056

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
Autres installations	18 191	2 241
Matériels pour le traitement des informations	176 469	83 805
Autres immobilisations	203 463	163 304
Éléments de transport	19 103	19 103
Machinerie	9 821	5 757
Mobilier	91 712	80 083
	518 759	354 294

La totalité des immobilisations corporelles du Groupe se trouve assujettie à l'exploitation et elles sont dument assurées et non assujetties à aucune sorte de taxation.

La politique du Groupe est celle de formaliser des polices d'assurance pour couvrir les éventuels risques auxquels sont assujettis les différents éléments de ses immobilisations corporelles. À la fermeture des exercices 2015 et 2014, il n'y avait aucun déficit de couverture en rapport avec lesdits risques.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations corporelles situés en dehors du territoire espagnol s'élève à 121 779 euros au 31 décembre 2015 (150 958 euros au 31 décembre 2014).

Aux 31 décembre 2015 et 2014 il n'y a pas d'engagements d'achat fermes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

NOTE 9. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les soldes et les variations, pendant les exercices 2015 et 2014, des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction d'évaluation sont :

	31/12/2014	Inscriptions	Retraits	Taux de change	31/12/2015
Coût :					
Propriété industrielle	99 769	-	-	-	99 769
Applications informatiques	3 409 332	307 892	-	-	3 717 225
	3 509 101	307 892	-	-	3 816 993
Amortissement cumulé :					
Propriété industrielle	(98 094)	(2 443)	-	768	(99 769)
Applications informatiques	(2 329 617)	(213 762)	-	(1 744)	(2 545 122)
	(2 427 710)	(216 205)	-	(976)	(2 644 891)
Dépréciation :					
Propriété industrielle	(10 965)	-	-	-	(10 965)
Dépréciations applications informatiques	(393 680)	-	-	-	(393 680)
	(404 646)	-	-	-	(404 646)
Immobilisations incorporelles, Net	676 745	91 688	-	(976)	767 457

	31/12/2013	Inscriptions	Retraits	Taux de change	31/12/2014
Coût :					
Propriété industrielle	299 797	-	(200 028)	-	99 769
Applications informatiques	5 614 623	661 053	(2 866 238)	(106)	3 409 332
	5 914 420	661 053	(3 066 266)	(106)	3 509 101
Amortissement cumulé :					
Propriété industrielle	(276 158)	(1 044)	179 109	-	(98 094)
Applications informatiques	(4 328 092)	(107 379)	2 105 749	106	(2 329 617)
	(4 604 251)	(108 423)	2 284 858	106	(2 427 710)
Dépréciation :					
Propriété industrielle	(9 927)	(1 038)	-	-	(10 965)

Dépréciations applications informatiques	(1 176 313)	-	782 632	-	(393 680)
	(1 186 240)	(1 038)	782 632	-	(404 646)
Immobilisations incorporelles, Net	123 929	551 592	1 224	-	676 745

Lors de l'exercice 2015, la principale déclaration d'applications informatiques fait référence à l'acquisition de la plate-forme Coobis en octobre 2015.

Lors de l'exercice 2015, on a procédé à l'activation d'applications informatiques pour des développements internes dans la société Antevenio Mexico S.A de C.V, d'un montant de 20 900 euros.

Au long de l'exercice 2014, il a été procédé à activer des applications informatiques pour le développement interne de la société Marketing Manager Servicios de Marketing pour un montant de 441 564 euros. Ces activations sont générées grâce aux développements réalisés sur la plateforme technologique Mdirector.

La valeur comptable nette des biens constituant les immobilisations incorporelles situées hors du territoire espagnol s'élève à 94 969 euros au cours de l'exercice 2015 (63 108 euros en 2014).

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
Propriété industrielle	99 769	80 458
Applications informatiques	2 219 784	2 198 118
	2 319 553	2 278 575

NOTE 10. LOCATIONS SIMPLES

La charge aux résultats des exercices 2015 et 2014, au titre de bail opérationnel s'est élevé à 427 018 euros et 419 422 euros, respectivement (voir note 19 d).

Il n'y a pas d'engagements de paiements futurs minimaux correspondant à des locations simples non résiliables.

Les baux principaux correspondent aux bureaux situés Calle Marqués de Riscal 11, Madrid, et, en plus petite mesure, aux baux des bureaux situés en Italie et en France.

NOTE 11. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des actifs financiers à long terme aux 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

	Crédits et autres		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Prêts et postes à encaisser (Note 11.2)	75 546	77 866	75 546	77 866
Total	75 546	77 866	75 546	77 866

Le détail des actifs financiers à court terme aux 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

	Crédits et autres		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et actifs liquides équivalents	6 153 966	5 375 737	6 153 966	5 375 737
Prêts et postes à encaisser (Note 11.2)	7 520 821	7 233 358	7 520 821	7 233 358
Total	13 674 787	12 609 095	13 674 787	12 609 095

11.1) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Sous ce titre est reprise la partie pleinement liquide du capital propre du groupe, constituée par les soldes en espèces en caisse et dans les banques, ainsi que par les dépôts bancaires à court terme à échéance initiale à trois mois ou moins de trois mois. Ces soldes sont disponibles sans restrictions et en comportent pas de risques de variations de valeur.

Le détail de ces actifs aux 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes courants	3 326 563	2 757 036
Caisse	2 919	516 464
Dépôts grande liquidité (a)	2 824 483	2 102 237
Total	6 153 966	5 375 737

(a) Elles correspondent à des dépôts bancaires chez Banca March pour un montant de 256 500 euros, Bankinter pour un montant de 1 600 924 euros (1 089 182 euros au 31 décembre 2014) et Banco Popular pour un montant de 965 000 euros. Ces dépôts sont disponibles et liquidables, avec un jour de marge à partir de l'annulation.

Les intérêts rapportés au long de l'exercice 2015 pour des dépôts bancaires et comptes bancaires s'élève à 38 598 euros (62 679 euros en 2014) (voir note 19 e).

La trésorerie dans des sociétés étrangères au 31 décembre 2015 s'élève à 2 115 624 euros (2 187 428 euros au 31 décembre 2014).

11.2) Prêts et postes à encaisser

La composition de ce poste au 31 décembre 2015 et 2014 est la suivante :

	31/12/2015		31/12/2014	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Crédits pour des opérations commerciales				
Clients tiers	-	7 267 422	-	7 054 374
Clients entreprises associées (Note 27)	-	29 495	-	-
Comptes courants entreprises associées (Note 27)	-	2 147	-	-
Total Clients pour des opérations commerciales	-	7 299 064	-	7 054 374
Crédits pour des opérations non commerciales				
Au personnel	-	7 263	-	26 028
Garanties et dépôts	45 555	48 350	47 875	53 250
Autres actifs	29 991	166 145	29 991	99 706
Total Crédits pour des opérations non commerciales	75 546	221 757	77 866	178 984
Total	75 546	7 520 821	77 866	7 233 358

Le détail du poste des Clients tiers au 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Clients pour ventes et prestation de services		
Soldes commerciaux	8 171 425	7 163 850
Ristournes accordées en attente de liquidation	(1 608 849)	(878 198)
Soldes commerciaux en attente d'émission	704 846	768 721
Total	7 267 422	7 054 374

Les variations dérivées des pertes par dépréciation provenant du risque de crédit par type d'actifs financiers ont été les suivantes:

Dépréciations	31/12/2014	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Autres mouvements	31/12/2015
Crédits pour opérations commerciales					
Clients	(1 010 159)	(617 687)	413 383	895	(1 213 569)
Total	(1 010 159)	(617 687)	413 383	895	(1 213 569)

Pendant l'exercice 2015, il y a eu des pertes nettes en raison de crédits commerciaux irrécouvrables d'un montant net de 135 309 euros.

Dépréciations	31/12/2013	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Autres mouvements	31/12/2014
Crédits pour opérations commerciales					
Clients	(1 478 812)	(380 427)	273 128	575 952	(1 010 159)
Total	(1 478 812)	(380 427)	273 128	575 952	(1 010 159)

Dans le reste des mouvements au long de l'exercice 2014, il est recueilli essentiellement 514 262 euros de baisse de soldes de clients totalement détériorés.

La Société enregistre les mouvements de ces corrections sous le titre « Dépréciation de la valeur d'actifs courants » sur le compte des résultats consolidé.

11.3) Classement par échéances

L'échéance de la totalité des différents actifs financiers à long terme, à la clôture des exercices 2015 et 2014, est de plus de cinq ans.

NOTE 12. PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant:

	Autres		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Débits et postes à payer (Note 12.1)	2 016 630	2 040 018	2 016 630	2 040 018
Total	2 016 630	2 040 018	2 016 630	2 040 018

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant:

	Dettes envers des établissements de crédit		Autres		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Débits et postes à payer (Note 12.1.1)	64 879	25 977	7 054 639	6 723 630	7 119 518	6 749 607

Total	64 879	25 977	7 054 639	6 723 630	7 119 518	6 749 607
--------------	---------------	---------------	------------------	------------------	------------------	------------------

12.1) Débits et postes à payer

Le détail aux 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant:

	Solde au 12/31/2015		Solde au 31/12/2014	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Pour opérations commerciales :				
Fournisseurs	-	4 949 218	-	5 114 656
Fournisseurs entreprises associés	-	61 571	-	-
Créditeurs	-	620 614	-	738 437
Total soldes pour opérations commerciales	-	5 631 404	-	5 853 093
Pour opérations non commerciales :				
Dettes envers des établissements de crédit (3)	4 842	64 879	-	25 977
Autres dettes (1)	741 521	331 684	565 322	295 402
Dettes envers des tiers (2)	1 252 709	232 468	1 474 696	-
Passifs correspondant à des impôts différés	17 558	-	-	-
Prêts et autres dettes	2 016 630	629 031	2 040 018	321 380
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	-	859 083	-	575 134
Cautions reçues	-	-	-	-
Total soldes pour opérations non commerciales	-	859 083	-	575 134
Total Débits et postes à payer	2 016 630	7 119 518	2 040 018	6 749 607

- (1) Le poste « Autres dettes » fait référence essentiellement aux dettes avec le Centre de développement technologique industriel (CDTI)
- (2) Le montant des Dettes à payer à long terme avec des tiers au 31 décembre 2015 et 2014 correspond à la dette découlant de l'accord signé avec l'équipe de Direction d'Antevenio Publicité, S.A.S.U., (voir note 6), mise à jour avec des critères financiers en fonction de la date attendue de paiement des obligations enregistrées (voir note 19.f).
- (3) Le montant figurant sous le titre « Dettes envers des établissements de crédit » correspond au solde restant de cartes de crédit bancaires et à la location financière d'un montant de 40 373 euros.

12.2) Classement par échéances

Le détail à cause de l'échéance des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2015, est le suivant :

	2017	2018	2019	2020	2020 en avant	Total
Dettes à long terme						
Dettes avec des entités de crédit	4 842	-	-	-	-	4 842
Autres dettes	1 334 116	97 298	141 857	152 364	286 153	2 011 788
Total	1 338 958	97 298	141 857	152 364	286 153	2 016 630

Le détail à cause de l'échéance des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2014, est le suivant :

	2016	2017	2018	2019	À partir de 2019	Total
Dettes à long terme						
Autres dettes	298 670	1 319 171	84 259	112 085	225 834	2 040 018
Total	298 670	1 319 171	84 259	112 085	225 834	2 040 018

NOTE 13. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités du Groupe sont exposées à plusieurs types de risques financiers, où nous pouvons remarquer essentiellement les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché (taux de change, type d'intérêt et autres risques du prix).

Risque de taux d'intérêt

Tel qu'il l'est décrit dans la note 17, la Société dépendante Mamvo Performance, S.L, a obtenu du Centre pour le Développement technologique industriel (CDTI) un prêt à taux d'intérêt bonifié pour la collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Nouveau système de publicité numérique personnalisée moyennant des techniques de machine learning et des algorithmes avancés de traitement de données ».

Risque de taux de change

On essaie de faire en sorte que le financement des actifs à long terme libellés en devises autres que l'euro ait lieu dans la devise dans laquelle est libellé l'actif. Il en va particulièrement ainsi dans le cas des acquisitions d'entreprises dont les actifs sont chiffrés en devises autres que l'euro.

Le résultat net pour les différences de change montre un bénéfice net à ce titre pour un montant de 15 403 euros (17 306 euros de bénéfice net lors de l'exercice 2014).

Risque de liquidité

La situation générale des marchés financiers, et du marché bancaire en particulier, au cours de ces derniers mois, a été particulièrement défavorable pour les demandeurs de crédit. Le groupe reste constamment attentif à l'évolution des différents facteurs pouvant aider à affronter la crise de liquidité et, tout spécialement, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Voici un résumé des points qui retiennent plus particulièrement notre attention :

- Liquidité d'actifs monétaires : le placement des excédents se fait toujours à très courts délais et dans des conditions de grande disponibilité. Au 31 décembre 2015, le montant en espèces et moyens liquides équivalents est de 6 153 966 euros (5 375 737 euros au cours de l'exercice 2014).
- Le fonds de roulement est positif au 31 décembre 2015, d'un montant de 5 768 401 euros (5 299 103 euros pour l'exercice 2014).

Risque de crédit

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients

Les principaux actifs financiers du groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des débiteurs commerciaux et autres montants à encaisser, ainsi que des investissements, qui représentent la plus forte exposition du groupe au risque de crédit lié aux actifs financiers.

Le risque de crédit du groupe est essentiellement attribuable à ses dettes commerciales. Les montants sont reflétés dans l'État de la situation financière consolidée libres de provisions pour insolvabilités, estimées par la Direction du Groupe en fonction de l'expérience d'exercices précédents et de leur évaluation de l'entourage économique.

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Risque concurrence

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Toutefois, compte tenu de l'expérience de plus de quinze ans sur ce marché, du positionnement et de la visibilité d'Antevenio, ainsi que de la qualité de ses services, nous estimons pouvoir maintenir une position de leadership.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des

clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clés

Un des principaux actifs d'Antevenio est d'avoir su placer une équipe de personnes et de cadres supérieurs clés aux postes stratégiques de la société.

Risque de traitement de données à caractère personnel

Le groupe Antevenio traite des données à caractère personnel afin de prêter des services de merchandising direct à ses clients, en plus du traitement de toutes les données utiles comme il est d'usage dans toute société : sur les travailleurs, les fournisseurs, les clients, etc.

Par conséquent, il doit se soumettre aux législations locales et notamment en Europe aux législations qui découlent de l'accomplissement de :

- (1) la Directive 97/7/CE, en matière de contrats à distance et pour l'adaptation de la Loi, plusieurs Directives communautaires.
- (2) Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil, du 8 juin en rapport avec certains aspects juridiques des services de la société de l'information, notamment, le commerce électronique sur le marché intérieur (Directive sur le commerce électronique).
- (3) Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil, du 12 juillet en rapport avec le traitement des données personnelles et avec la protection de l'intimité du secteur des communications électroniques (Directive sur la confidentialité et les communications électroniques).

Le traitement de données à caractère personnel dans le but de prêter des services de merchandising direct n'est pas exempt de risques. C'est pourquoi Antevenio a passé un contrat avec la société INT55 afin d'exercer une surveillance permanente de l'évolution de la législation et de l'application de celle-ci par Antevenio.

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

La ventilation des fonds propres consolidés au 31 décembre 2015 et 2014, respectivement, est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Capital social souscrit de la société mère	231 412	231 412
Réserve :	10 618 791	11 163 946
De la société mère	9 422 243	9 338 804
Des sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence	1 196 549	1 825 142
Actions propres	(513 805)	(21 705)
Autres instruments du	69 540	-
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	1 276 018	(394 426)
Écarts de conversion	(98 296)	14 241
	11 583 660	10 993 468

14.1) Capital Social

Au 31 décembre 2015 et 2014, le capital social de la société mère est représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euros nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces participations jouissent des mêmes droits politiques et économiques.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Alternext Paris depuis l'exercice 2007. Le cours de l'action au 31 décembre 2015 atteignait 4,42 euros par action (2,60 euros par action au 31 décembre 2014).

La composition de l'actionnariat de la Société mère au 31 décembre 2015 est la suivante :

	31/12/2015	
	Nb. d'actions	% participation
Aliada Investment BV	1 185 672	28,18%
Joshua David Novick	500 271	11,89%
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	785 539	18,67%
Nextstage	648 375	15,41%
Autres	1 087 638	25,85%
Total	4 207 495	100,00%

Réserves de la Société mère

Le détail de ces réserves est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Réserve légale	46 282	46 282
Réserves volontaires	1 186 173	1 102 734
Prime d'émission des actions	8 189 787	8 189 787
Total	9 422 243	9 338 804

La réserve légale comporte des restrictions d'utilisation. Celle-ci est conditionnée par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capital, les sociétés commerciales obtenant des bénéfices sous cette forme juridique sont tenues de doter cette réserve de 10 % de ces bénéfices, à concurrence de la constitution d'un fonds de réserve atteignant 1/5^{ème} du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 31 décembre 2015 et 2014, la réserve légale est entièrement dotée.

14.2) Réserves dans les sociétés consolidées

Le détail de ces postes aux 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Total Sociétés consolidées par intégration globale		
Mamvo Performance S.L.U.	334 835	129 744
Marketing Manager, S.L.	3 491	200 498
Antevenio SRL	4 144 105	3 937 501
Antevenio ESP, S.L.U.	(238 418)	(393 945)
Codigo Barras Networks, S.L.	(332 284)	(163 986)
Antevenio Argentine S.R.L.	(711 706)	(452 282)
Antevenio France, S.R.L.	(707 419)	(700 098)
Antevenio Mexique	(281 129)	(127 298)
Antevenio Publicité S.A.S.U	(820 387)	(580 098)
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	(193 443)	(26 240)
Antevenio Service S.R.L.	-	2 442
Total sociétés consolidées par intégration globale	1 197 644	1 826 237
De sociétés consolidées pour la Mise en équivalence		
Europemission SL	(1 095)	(1 095)
Antevenio Limited	-	-
Total sociétés consolidées pour la Mise en équivalence	(1 095)	(1 095)
Total	1 196 549	1 825 142

Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux autorise expressément l'utilisation du solde de la prime d'émission pour l'augmentation de capital et n'oppose aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

Réserves volontaires

Ce sont des réserves librement disponibles générées par la Société à partir des résultats des exercices précédents non distribués.

Actions propres

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a convenu le 25 juin 2014 autoriser l'acquisition d'un maximum de 10% du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation a été accordé pour une période de 18 mois à compter de la passation du marché.

Le 29 janvier 2015, la Société a acquis 190 000 actions propres à un prix unitaire par action de 2,59 euros.

Au jour de la date, la Société mère possède 198 348 actions qui représentent 4,7 % du capital social (8348 actions qui représentaient 0,19% du capital social au 31 décembre 2014). Le montant total que représentent ces actions s'élève à 513 805 euros (21 705 euros au 31 décembre 2014).

Il n'y a pas eu de mouvements d'actions propres dans la société mère au long de l'exercice 2014.

Le détail des actions propres au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 est le suivant:

Valeur	Solde 31.12.2015		Solde 31.12.2014	
	Nb. d'actions	Coût	Nb. d'actions	Coût
Antevenio S.A.	198 348	513 805	8 348	21 705
	198 348	513 805	8 348	21 705

Gestion du capital

L'objectif du groupe en ce qui concerne la gestion du capital est de maintenir une structure financière optimale qui permette de réduire le coût du capital, mais en garantissant la capacité de continuer à gérer ses opérations, en visant toujours la croissance et la création de valeur. Cet objectif du groupe n'a pas de forme officielle, et le conseil d'administration n'a pas défini de paramètres à son sujet.

Les principales sources utilisées par le groupe pour financer sa croissance sont :

- Le cash-flow généré par le groupe.
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice.
- L'existence d'un fonds de roulement positif.

L'on contrôle la structure de capital à travers le ratio de levier, calculé comme le quotient de l'endettement financier net sur le capital propre net. Le Groupe a surtout des dettes auprès d'entités financières pour des locations financières en 2015, d'un montant de 40 373 euros.

NOTE 15. DIFFÉRENCES DE CONVERSION

Le mouvement du solde de ce poste au long des exercices 2015 et 2014 a été le suivant :

	2015	2014
Solde initial	14 241	(8 310)
Variation nette pendant l'exercice	(112 537)	22 551
Solde final	(98 296)	14 241

Les écarts de conversion sont générés par les sociétés siégeant à l'étranger qui utilisent une devise fonctionnelle différente de l'euro. Concrètement, lesdites monnaies sont le peso argentin et le peso mexicain.

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.

Le 25 juin 2015, l'Assemblée générale des actionnaires de la société mère a approuvé un plan de rétribution consistant en un système de rétribution, d'options sur les actions, référencée à la valeur des actions de la société, en faveur de certains conseillers exécutifs en plus d'autres cadres ou travailleurs de la société mère.

Il a été convenu les conditions suivantes :

- (i) le nombre d'actions maximales que l'on peut assigner ne peut pas excéder 190 000 actions ;
- (ii) le prix de l'exercice ou remise ou le système de calcul sur l'exercice ou remise sera la valeur de l'action sur le marché le jour de l'exercice ou remise ;
- (iii) la valeur des actions sera de 2,59 euros* 1 action ; et
- (iv) le délai de ce plan sera au maximum de deux ans et six mois, les bénéficiaires devant avoir fourni leurs services de manière active et ininterrompue pour la société mère et/ou toute filiale du groupe pendant toute la période indiquée.

De même, le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution reposent sur le Conseil d'administration de la société mère. Le plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 décembre 2015, sans modification des conditions détaillées préalablement.

Le mouvement s'étant produit sur les options existants est le suivant :

	2015	
	Nombre	Moyenne pondérée des prix
Options accordées (+)	190 000	2,59
Options existantes à la fin de l'exercice	190 000	2,59

Au 31 décembre 2015, l'imputation de leur valeur sur le compte de résultats consolidé, comme frais de personnel, a été réalisée sur la base de leur rapport au long de la période de temps établie comme une condition requise de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, en contrepartie du patrimoine net et sans réaliser aucune sorte de réestimation sur son évaluation initiale, et s'est élevée à 69 540 euros.

REMARQUE 17. REVENUS DIFFÉRÉS

La société Código Barras Networks S.L.U., a obtenu du Centre pour le développement de la technologie industrielle (CDTI) un prêt à taux d'intérêt de 0 % pour la collaboration dans la mise en œuvre du projet de recherche et de développement appelé « Extracteur et classeur automatique de données de boutiques virtuelles sur le net ». Des montants reçus, 15 % étaient des non-remboursables et ont donc été enregistrés sous forme de subventions en capital.

En ce qui concerne ce prêt à taux zéro, on observe une subvention de taux d'intérêt, égale à la différence entre le montant reçu et la juste valeur de la dette déterminée par la valeur actuelle des paiements à effectuer déduits au taux d'intérêt du marché.

Pour l'exercice 2013, la Société a procédé à déprécier les actifs incorporels liés à ce prêt à taux zéro en raison de l'obsolescence technologique, régularisant ainsi les montants à imputer aux résultats aussi bien quant à la subvention de capital qu'à celle de taux d'intérêt, ce qui a supposé un revenu dans le poste d'autres revenus du compte de résultats consolidé.

Pendant l'année 2015, la Société Mamvo Perfomance, S.L, a obtenu du Centre pour le Développement technologique industriel (CDTI) un prêt à taux d'intérêt bonifié pour la collaboration au développement du projet de Recherche et de développement dénommé « Nouveau système de publicité numérique personnalisée moyennant des techniques de machine learning et des algorithmes avancés de traitement de données », pour un montant de 463 768 euros.

En ce qui concerne le prêt à taux d'intérêt bonifié, on observe une subvention de taux d'intérêt, égale à la différence entre le montant reçu et la juste valeur de la dette déterminée par la valeur actuelle des paiements réalisés déduits au taux d'intérêt du marché, en enregistrant le montant de 52 675 euros dans l'État de situation financière consolidé.

NOTE 18. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques au 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

31.12.2015	RECETTES	A Payer
Taxe sur la Valeur Ajoutée	98 609	(533 074)
Remboursement de la taxe	609 553	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	-	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (*)	104 927	-
Crédits pour des pertes à compenser de l'exercice (*)	513 934	-
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(492 291)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	-	(221 168)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(242 525)
	1 327 023	(1 495 030)

31.12.2014	RECETTES	A Payer
Taxe sur la Valeur Ajoutée	182 368	(442 720)
Remboursement de la taxe	398 958	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	9 170	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (*)	67 514	-
Crédits pour des pertes à compenser de l'exercice (*)	542 778	-
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(374 369)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	-	(149 189)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(178 630)
	1 200 788	(1 150 880)

(*) Montants enregistrés dans l'actif non circulant de l'état de situation financière consolidé.

À partir de l'exercice 2013, les sociétés du groupe domiciliées sur le territoire espagnol imposées en vertu de la charge d'impôt sur le revenu de l'impôt consolidé (groupe fiscal 212/13).

La dépense au titre de l'impôt sur les sociétés consolidées du groupe s'obtient en additionnant les dépenses des sociétés. Les assiettes sont calculées à partir du résultat de l'exercice, ajusté pour les écarts temporels, les différences permanentes et assiettes négatives des années précédentes.

L'impôt sur les sociétés est calculé en appliquant les taux d'imposition en vigueur dans chacun des pays où le groupe est implanté. Les principaux taux sont

2015	
Espagne	28,00%
Italie(*)	31,40%
France	33,33%
Mexique	30,00%
Argentine	35,00%

2014	
Espagne	30,00%
Italie(*)	31,40%
France	33,33%
Mexique	30,00%
Argentine	35,00%

(*)Moyenne impôts à payer en Italie

Le détail par sociétés du montant comptabilisé au titre du paiement de l'impôt sur les sociétés est le suivant :

	Recettes / (Dépenses) 2015	Recettes / (Dépenses) 2014
Antevenio S.A.	7 288	6 392
Mamvo Performance S.L.	68 761	-
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	50 151	23 271
Código Barras Networks S.L.	(15)	20 925
Antevenio S.R.L.	(87 817)	(228 114)
Antevenio ESP, S.L.U.	5 143	-
Antevenio Mexique	(95 817)	-
Antevenio Service, S.R.L.	-	(8 750)
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	(15 553)	21 075
	(67 860)	(165 201)

Selon la législation actuelle, les bases imposables négatives peuvent être compensées avec celles qui sont positives selon la législation de chaque pays. Le Groupe possède les suivantes bases imposables négatives en instance de compensation fiscale au 31 décembre 2015 :

Année d'origine	Année limite de déduction	Euros
2004 (2)	(Sin limite)	999
2006 (2)	(Sin limite)	1 205
2008 (1)	(Sin limite)	72 977
2009 (1)	(Sin limite)	6 229
2011 (3)	(Sin limite)	588 048
2013 (4)*	(Sin limite)	547 783
2014 (4)*	(Sin limite)	498 083
2015 (4)*	(Sin limite)	63 557
2009(5)	(Sin limite)	316 193
2010(5)	(Sin limite)	316 309
2011(5)	(Sin limite)	720 193
2014(5)	(Sin limite)	7 563
2010 (6)	(Sin limite)	204 964
2011 (6)	(Sin limite)	306 103
2013 (6)	(Sin limite)	99 984
2014 (6)	(Sin limite)	7 321
2015 (6)	(Sin limite)	5 596

3 763 109

- (1) Bases imposables négatives de Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.U.
- (2) Bases imposables négatives d'Europemission, S.L
- (3) Bases imposables négatives de Mamvo Performance, S.L
- (4) Bases imposables négatives d'Antevenio S.A.
- (5) Bases imposables négatives d'Antevenio Publicite, S.A.S.U.
- (6) Bases imposables négatives d'Antevenio France, S.R.L.

Bases imposables négatives de Grupo Antevenio (*)

(*) Depuis le 1er janvier 2013, les sociétés du Groupe domiciliées en Espagne sont imposées sous le régime de consolidation fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés.

Impôts différés

L'évolution au long de exercices 2015 et 2014 par rapport aux actifs pour impôt différé a été la suivante :



Solde au 1^{er} janvier 2014	608 862
Augmentations	72 566
Diminutions	(71 137)
Solde au 31 décembre 2014	610 292
Augmentations	37 413
Diminutions	(28 844)
Solde au 31 Décembre 2015	618 860

La ventilation au long des exercices 2015 et 2014 des actifs pour impôts différés a été le suivant :

	31.12.2014	Frais / crédit résultats	31.12.2015
Crédits fiscaux	542 778	(28 844)	513 934
Les écarts temporels	67 514	37 413	104 927
Total de l'actif d'impôt différé	610 292	8 569	618 860

	31.12.2013	Frais / crédit résultats	31.12.2014
Crédits fiscaux	470 212	72 566	542 778
Les écarts temporels	138 651	(71 137)	67 514
Total de l'actif d'impôt différé	608 862	1 429	610 292

La ventilation des crédits fiscaux est la suivante :

	31.12.2015	31.12.2014
Sociétés appartenant au groupe consolidé fiscale	228 410	256 270
Sociétés sises à l'étranger	285 524	286 508
Total de crédits fiscaux	513 934	542 778

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans l'État de situation financière puisque les administrateurs estiment que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs des Sociétés qui font partie du Groupe, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérables.

Autres informations

Le 27 février 2012 l'administration des impôts a entrepris des actions de vérification et des enquêtes sur le bénéfice fiscal appliqué à travers des déductions de l'activité d'exportation sur l'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2007 de la Société mère. Le 28 août 2012 il a été agrandi uniquement à caractère partiel au titre de déduction pour l'activité d'exportation des exercices allant de l'année 2008 à 2011.

En rapport avec cette inspection, le 26 février 2013 les organes d'inspection de l'AEAT ont notifié à la Société mère les accords de liquidation, qui ont supposé un quota à payer de 39 068 euros avec des intérêts de retard de 6 985 euros. En ce qui concerne l'exercice 2007, le résultat de la liquidation montre une somme à rembourser à la Société d'un montant de 3 150 euros. La Société mère a déposé un recours par-devant la Cour administrative économique, qui, à la date de préparation de ces comptes annuels consolidés, ne s'était pas encore prononcé.

Selon la législation actuelle, les taxes ne peuvent pas être considérées comme définitivement liquidées tant que les rendements n'ont pas été inspectés par les autorités fiscales ou que le délai de prescription de quatre ans ne se soit pas écoulé. Sauf pour ce qui est décrit aux alinéas précédents en ce qui concerne l'inspection des déductions de l'activité d'exportation, à la clôture de l'exercice 2015, les sociétés espagnoles du Groupe sont sujettes à inspection pour l'exercice 2011 et suivants quant à l'impôt sur les sociétés, et pour l'exercice 2012 et suivants quant au reste des taxes qui lui sont applicables. Les sociétés sises à l'étranger ont ouvert à inspection les exercices non prescrits conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays. Les administrateurs considèrent que ces taxes ont été réglées adéquatement, de sorte que même en cas de divergences dans l'interprétation des règles en vigueur pour le traitement fiscal des transactions, d'éventuels passifs n'affecteraient pas de manière significative les comptes annuels ci-joints.

NOTE 19. RECETTES ET DÉPENSES**a) Montant net du chiffre d'affaires**

Le détail par activités du montant net du chiffre d'affaires est le suivant :

Type d'activité	2015	2014
Publicité en ligne	20 836 192	19 817 715
Services de technologie	2 204 816	888 150
Total montant net du chiffre d'affaires	23 041 008	20 705 865

Le détail par types de clients du montant net du chiffre d'affaires est le suivant :

Par clients	2015		2014	
	Privé	Public	Privé	Public
Publicité online	20 712 888	123 304	19 651 737	165 978
Services de technologie	2 140 034	64 782	876 608	11 542
Total montant intégral du chiffre d'affaires	22 852 922	188 086	20 528 345	177 520

b) Approvisionnements

La totalité du montant recueilli dans cette rubrique correspond à des consommations d'exploitation

c) Frais de personnel

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	2015	2014
Soldes et salaires	(6 315 847)	(5 849 520)
Indemnités	(209 053)	(60 682)
Sécurité sociale versée par l'entreprise	(1 610 598)	(1 530 291)
Autres coûts sociaux	(121 730)	(135 581)
Total frais de personnel	(8 257 229)	(7 576 074)

d) Services extérieurs

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	2015	2014
Baux et redevances (note 10)	(427 018)	(419 422)
Réparations et entretien	(31 605)	(39 822)
Services professionnels indépendants	(1 171 454)	(972 294)
Transport/manutention	(46 056)	(34 093)
Primes d'assurance	(27 971)	(37 202)
Services bancaires et similaires	(32 793)	(39 316)
Publicité et relations publiques	(301 032)	(295 343)
Provisions	(193 824)	(283 048)
Autres services	(406 994)	(670 199)
	(2 638 746)	(2 790 739)

e) Autres intérêts et revenus similaires

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur les effets et similaires	38 598	62 679
Recettes de crédits à long terme de tiers	-	31 500
	38 598	94 179

f) Frais financiers

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Charges à payer et similaires	(54 069)	(62 965)
Pour la mise à jour de l'approvisionnement de dette (Note 12)	(10 481)	(82 996)
	(64 550)	(145 960)

g) Variations des provisions de fonds de roulement

Ce détail est compris dans la Note 11.2

h) Détérioration et résultat du désinvestissement de participations mises en équivalence.

Le 22 décembre 2014, un accord d'achat et de vente à été atteint en ce qui concerne la part qu'Antevenio S.A. avait sur Antevenio Ltd (50 %). Dans le cadre de cet accord, le processus de vente des participations d'Antevenio S.A sur Antevenio Ltd, qui génère des pertes de 60 127 euros auxquels il faut ajouter l'élimination des Réserves négatives de mise en équivalence qui s'étaient générées au long d'exercices précédents, s'élevait à un total de 33 660 euros.

NOTE 20. RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le détail des résultats consolidés pour les exercices 2015 et 2014 se présente comme suit :

2015	Résultats Individuels	Taux de participation	Résultat Consolidé	Partenaires Externes	Bénéfice attribuable à la Société mère
Antevenio S.A.	929 898	100%	(1 700 955)	-	(1 700 955)
Mamvo Performance, S.L.U.	14 669	100%	(1 011 681)	-	(1 011 681)
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	(367 360)	100%	(160 645)	-	(160 645)
Antevenio S.R.L.	(32 091)	100%	307 119	-	307 119
Antevenio ESP S.L.U.	1 044 775	100%	1 391 698	-	1 391 698
Antevenio France, S.R.L.	(5 596)	100%	(5 596)	-	(5 596)
Código Barras Networks S.L.U.	(430 562)	100%	(487 145)	-	(487 145)
Antevenio Argentine S.R.L.	(127 081)	100%	(15 093)	-	(15 093)
Antevenio Mexique	270 996	100%	713 635	-	713 635
Antevenio Publicité SASU (1)	659 462	100%	974 346	-	974 346
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	318 906	100%	1 270 335	-	1 270 335
	2 276 018		1 276 018	-	1 276 018

2014	Résultats Individuels	Taux de participation	Résultat Consolidé	Partenaires Externes	Bénéfice attribuable à la Société mère
Antevenio S.A.	964 182	100%	(1 301 754)	-	(1 301 754)
Mamvo Performance, S.L.U.	205 091	100%	(1 544 309)	-	(1 544 309)
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	(197 007)	100%	252 845	-	252 845
Antevenio S.R.L.	216 604	100%	1 042 215	-	1 042 215
Antevenio ESP S.L.U.	155 527	100%	907 155	-	907 155
Antevenio France, S.R.L.	(7 321)	100%	(7 321)	-	(7 321)
Código Barras Networks S.L.U.	(168 298)	100%	(255 311)	-	(255 311)
Antevenio Argentine S.R.L.	(154 584)	100%	15 538	-	15 538
Antevenio Mexique	(152 787)	100%	(40 988)	-	(40 988)
Antevenio Publicité SASU (1)	(240 290)	100%	207 734	-	207 734
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	(167 204)	100%	601 425	-	601 425
Antevenio Service, S.R.L.	26 654	100%	(271 654)	-	(271 654)
	480 568		(394 426)	-	(394 426)

NOTE 21. PROVISIONS ET RISQUES

Le mouvement des provisions au long des exercices 2015 et 2014 est le suivant :

	31/12/2014	Dotation	Application	31/12/2015
Provisions pour autres responsabilités	194 921	3 408	(41 654)	156 675
	194 921	3 408	(41 654)	156 675
	31/12/2013	Dotation	Application	31/12/2014
Provisions pour autres responsabilités	320 640	153 267	(278 985)	194 921
	320 640	153 267	(278 985)	194 921

Ce poste recueille essentiellement les provisions par rétribution de personnel générées chez Antevenio S.R.L conformément à la législation en vigueur en matière professionnelle, en Italie, pour un montant de 156 675 euros (153 267 euros au 31 décembre 2014).

Au 31 décembre 2015, la Société mère a fourni une garantie en sa qualité de locataire des bureaux du siège et des bureaux en Argentine pour un montant de 52 377 euros (52 377 euros au 31 décembre 2014).

NOTE 22. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du groupe n'ont pas d'actifs, et n'ont pas engagé de dépenses, qui soient destinés à réduire l'impact environnemental et à protéger et améliorer l'environnement. De même, il n'existe aucune provision pour risques et charges ni de contingences liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

NOTE 23. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Après la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et jusqu'au moment de la préparation de ces comptes annuels consolidés par les administrateurs de la Société, il n'y a pas eu d'événement qui pourrait affecter de manière significative ces Comptes annuels consolidés.

NOTE 24. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE**Soldes et transactions avec les administrateurs et la Haute Direction**

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'administration de la Société mère.

Les montants rapportés par les membres du Conseil d'administration ou par la Haute Direction, à quelque titre que ce soit, au long des exercices 2015 et 2014 sont les suivants :

	Haute direction		Autres membres du Conseil	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Soldes et salaires	445 102	352 400	5 000	7 000
Total	445 102	352 400	5 000	7 000

Aux 31 Décembre 2015 et 2014, il n'y a pas d'engagements pour compléments de retraite, cautions ou garanties accordées en faveur du conseil d'administration, ni de crédits ou d'avances qui leur aient été accordés.

Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration de la Société et les personnes en rapport avec ces derniers auxquels se rapporte l'article 231 de la Loi des sociétés de Capital, conformément à ce qui a été établi à l'article 229, ont été consultés sur des situations de conflit, direct ou indirect, que les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées pourraient avoir vis-à-vis de l'intérêt de la Société.

Les charges que les administrateurs ont bien voulu communiquer à Antevenio S.A. sont :

Administrateur	Société	Poste	% Participation directe	% Participation indirecte
David Rodés	Inversiones y Servicios Publicitarios, SL	Directeur Général	--	--
David Rodés	Acceso Group, S.L.	Membre du conseil d'administration	--	--
David Rodés	Acceso Panamá SA	Président du Conseil de Direction	--	--
David Rodés	Digilant SA de CV	Représentant et seul administrateur	--	--
David Rodés	Digilant Marketing SL	Administrateur unique	--	--
David Rodés	Digilant Media Limited	Administrateur unique	--	--
David Rodés	Digilant Spain, SL	Administrateur unique	--	--
David Rodés	Digilant, Inc	Administrateur solidaire	--	--
David Rodés	ISP Digital SL	Administrateur unique	--	--
David Rodés	Shape Communication, SL	Administrateur solidaire	--	--
David Rodés	Smart Via Media Inc	Administrateur solidaire	--	--
David Rodés	Digilant Marketing Ltd	Directeur (Administrateur)	--	--
D. Donald Epperson	Integral Ad Science, Inc.	Directeur	1%	--
D. Donald Epperson	Enervee Corporation	Directeur	20%	--
D. Donald Epperson	Digilant, Inc	Directeur	--	--
D. Donald Epperson	ISP Digital	CEO		
D. Donald Epperson	Simpli.fi	--	10%	

NOTE 25. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées par le groupe pendant les exercices 2015 et 2014, triées par catégories, est le suivant :

	2015			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction	11,08	1,00	12,08	10,00	0,66	10,66
Administration	6,76	14,15	20,91	6,42	14,54	20,96
Commercial	25,69	24,92	50,62	22,71	26,67	49,37
Production	19,18	31,03	50,21	29,06	27,24	56,29
Techniciens	19,50	4,08	23,58	20,65	4,45	25,10
Télémarketing	-	-	-	1,00	0,19	1,19
	82,21	75,18	157,40	89,83	73,74	163,57

Le nombre de personnes employées par le groupe à la clôture des exercices 2015 et 2014, trié par catégories, est le suivant :

	2015	2014
Direction	14	11
Administration	24	21
Commercial	54	58
Production	57	48
Techniciens	21	24
Marketing	-	1
	170	163

Le montant des honoraires rapportés par les audits de la Société mère, pour les services d'audit des comptes annuels consolidés pour l'exercice 2015 s'élève à 44 000 euros (44 000 euros en 2014), et pour l'audit des comptes annuels individuels des sociétés du groupe en 2014, à 21 200 euros (21 700 euros en 2014).

NOTE 26. INFORMATION SEGMENTÉE

La répartition du chiffre d'affaires net correspondant aux activités ordinaires du Groupe, par catégorie d'activité et par marché géographique pour les exercices 2015 et 2014, est la suivante :

Par clients (2015)	Privé	Public
Publicité en ligne	21 712 888	123 304
Services de technologie	1 140 034	64 782
Total montant net du chiffre d'affaires	22 852 922	188 086

Par clients (2014)	Privé	Public
Publicité en ligne	19 651 737	165 978
Services de technologie	876 608	11 542
Total montant net du chiffre d'affaires	20 528 345	177 520

Distribution ventes et coûts de ventes par territoire

Distribution / Ventes	Montant consolidé 2015	Montant consolidé 2014
Espagne et Amérique Latine	14 025 653	10 817 963
Europe	9 015 355	9 887 902
Total Distribution Ventes	23 041 008	20 705 865

Distribution du coût des ventes	Montant consolidé 2015	Montant consolidé 2014
Espagne et Amérique Latine	(4 578 535)	(4 596 614)
Europe	(5 552 030)	(5 842 163)
Total distribution coûts	(10 130 565)	(10 438 777)

NOTE 27. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Pendant l'exercice 2015, il n'y a pas eu d'opérations avec des parties en rapport.

Pendant l'exercice 2014, des transactions avec les parties en rapport suivantes, ont été réalisées :

Société	Type de rapport
Antevenio Limited	Entreprise associée

Le détail des opérations avec des parties en rapport pendant l'année 2014 est le suivant :

Concept	Services prêtés	2014 Revenu / (frais)	
		Services reçus	Intérêts chargés
Antevenio Limited (entreprise associée)	97 364	(84 385)	31 500
	97 364	(84 385)	31 500

Le détail des soldes maintenus avec des parties en rapport au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, est indiqué ensuite, en euros :

Concept	Services	Au 31 décembre 2015		
		Autres dettes Crédit	Intérêts	Soldes créanciers Services
Europemission (entreprise associée)	29 495	2 147	-	(61 571)
	29 495	2 147	-	(61 571)

Concept	Services	Au 31 décembre 2014		
		Autres dettes Crédit	Intérêts	Soldes créanciers Services
Europemission (entreprise associée)	29 495	2 147	-	(61 571)
	29 495	2 147	-	(61 571)

NOTE 28. INFORMATION SUR LES REPORTS DE PAIEMENTS EFFECTUÉS AUX FOURNISSEURS. TROISIÈME DISPOSITION SUPPLÉMENTAIRE. “DEVOIR D’INFORMATION” DE LA LOI 15/2010, DU 5 JUILLET

En rapport avec la Loi 15/2010, du 5 juillet, modifiant la Loi 3/2004 du 29 décembre, par laquelle il est établi des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales, il est inclu ensuite un détail reflétant la période moyenne de paiement aux fournisseurs, ratio des opérations payées, ratio des opérations en cours de paiement, le total des paiements réalisés et le total de paiements en cours :

	2015
	Jours
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	48,69
Ratio des opérations payées	344,48
Ratio des opérations en cours de paiement	1 055,10
	Montant (euros)
Total des paiements réalisés	5 615 663
Total des paiements en cours	1 576 781

Dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2015, il n'y a pas d'information comparative correspondante à cette nouvelle obligation, et les comptes annuels sont classés comme initiaux à ces fins exclusives en ce qui concerne l'application du principe d'uniformité et de la condition requise de comparabilité, suivant ce qui a été établi par la Résolution du 29 janvier 2016 de l'Institut de comptabilité et d'audit aux comptes, sur l'information à intégrer dans le mémoire consolidé des comptes annuels en rapport avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs lors des opérations commerciales.

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2015

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ SUR L'EXERCICE 2015

SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTAT D'ANTEVENIO, S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU LONG DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015.

1. Chiffre d'affaires et résultats consolidés du groupe au cours de l'exercice 2015

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2015 sont (en plus de la Société Mère):

- Performance Mamvo, SLU., Consolidées par la méthode de l'intégration globale.
- Services de Marketing Manager Marketing Services, SLU, consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio SRL, consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Esp S.L.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio France S.R.L. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Publicite S.A.S.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Código Barras Networks, S.L.U consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio, Rich & Reach, S.L.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Argentine, S.R.L. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Mexique, SA de CV consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Europermission, SL, consolidée par mise en équivalence.

Pendant l'exercice 2015, le chiffre d'affaires net consolidé a été de 23 millions d'euros, soit une baisse de 11 % sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2014 qui s'élevait à 20,7 millions d'euros.

Les activités d'édition ont supposé 49 % de l'activité. L'activité de la technologie et des services associés a représenté 3 % en 2014 et 9 % en 2015 des ventes du Groupe, tandis que le Media Trading suppose 42 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaire net réalisé hors de l'Espagne s'élève à 57 %.

Les frais d'exploitation, y compris les coûts de vente et non compris les amortissements et les dotations de provisions, ont maintenu les mêmes montants qu'en 2014.

Le résultat de l'exercice, attribué aux porteurs de capitaux propres de la société mère s'élève à 1,27 millions d'euros de bénéfice face aux 0,4 millions d'euros de résultat négatif obtenus lors de l'exercice 2014. L'EBITDA atteint pendant l'exercice 2015 est de 2,1 millions d'euros. L'EBITDA de l'année 2014 a été de 0,4 millions d'euros

Les comptes consolidés du groupe Antevenio sont présentés selon la réglementation comptable internationale IFRS.

En milliers d'euros

Chiffre d'affaires (avant les suppressions)

Mamvo Performance, S.L.U.	2 043
Europemission, S.L. (i)	-
Antevenio, S.R.L.	6 712
Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.U	1 318
Antevenio ESP, S.L.U.	4 917
Código Barras Networks S.L.U.	211
Antevenio Argentine S.R.L.	278
Antevenio France, S.R.L.	-
Antevenio Publicite S.R.L.	3 325
Antevenio Mexico, S.A de C.V	2 483
Antevenio SA	2 216
Antevenio Rich & Reach S.L.U	5 100

(i) Consolidée par mise en équivalence.

Aucune société participée n'a été vendue.

2. Faits significatifs au long de l'exercice 2015

En 2015, le Groupe Antevenio a maintenu la tendance croissante déjà commencée l'année dernière, dépassant le chiffre d'affaires net atteint en 2014, avec une croissance de 11 %.

Au cours de l'année 2015 les investissements et les nouvelles activités lancées en 2010 se sont affermies, renforçant la position de leadership de la société Antevenio sur les marchés où elle opère.

Le 29 janvier 2015, la Société a acquis 190 000 actions propres qui représentent 4.5% de son capital social sur le marché Alternext, là où lesdites actions sont cotées. Le coût d'acquisition s'est élevé à 492 100 euros.

PERSPECTIVES

Antevenio fait face en 2016 à une tendance croissante de son activité au niveau global. Nous attendons que les rythmes de croissance de l'année 2015 soient maintenus sur tous les marchés où nous opérons, en disposant de toutes les ressources, aussi bien financières que de produits, pour faire face à une année 2016 où la croissance sera accompagnée de rentabilité. Notre forteresse financière, avec une position de trésorerie similaire à celle que nous avons au début de l'année 2015, notre diversité de produits et les investissements réalisés au cours d'exercices précédents nous font espérer un renfort de notre leadership et continuer de gagner des parts de marché.

AJOUTS D'IMMOBILISATIONS

Les ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles du groupe Antevenio au long de l'exercice 2015 correspondent à :

Les ajouts d'immobilisations corporelles s'élèvent à 129 milliers d'euros en 2015 et correspondent, essentiellement, à des matériels de traitement de l'information.

Les incorporations dans d'autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 308 milliers d'euros en 2015 et correspondent essentiellement à des applications informatiques et à l'acquisition de la plate-forme numérique Coobis, un content marketplace qui connecte des médias à des marques.

RISQUES

Les principaux risques et incertitudes, voir Note 13 du rapport consolidés, auxquels le groupe Antevenio pourrait se voir confronté sont les suivants :

Risque concurrence

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Toutefois, compte tenu de l'expérience de plus de quinze ans sur ce marché, du positionnement et de la visibilité d'Antevenio, ainsi que de la qualité de ses services, nous estimons pouvoir maintenir une position de leadership.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clés

Nous croyons que l'un des principaux actifs d'Antevenio est d'avoir su rassembler une équipe de personnes et de cadres supérieurs clés dans les postes stratégiques de la société.

Risque de traitement de données à caractère personnel

Le groupe Antevenio traite des données à caractère personnel afin de prêter des services de merchandising direct à ses clients, en plus du traitement de toutes les données utiles comme il est d'usage dans toute société : sur les travailleurs, les fournisseurs, les clients, etc.

Par conséquent, il doit se soumettre aux législations locales et notamment en Europe aux législations qui découlent de l'accomplissement de :

(1) Directive 97/7/CE, en matière de contrats à distance et pour l'adaptation de la Loi, plusieurs Directives communautaires.

(2) Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil, du 8 juin, relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, en particulier du commerce électronique sur le marché intérieur (directive sur le commerce électronique).

(3) Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil, du 12 juillet, concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive concernant la vie privée et les communications électroniques).

Le traitement de données à caractère personnel dans le but de prêter des services de merchandising direct n'est pas exempt de risques. C'est pourquoi Antevenio a passé un contrat avec la société INT55 afin d'exercer une surveillance permanente de l'évolution de la législation et de l'application de celle-ci par Antevenio.

PERSONNEL

Le nombre moyen des employés du groupe qui était de 164 en 2014 a augmenté jusqu'à 157 en 2015

DISTRIBUTION DE CAPITAL

Les sociétés dont la participation directe ou indirecte égale ou dépasse 5 % du capital social au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

	31/12/2015	
	Nb. d'actions	% participation
Aliada Investment BV	849 072	20,18%
Joshua David Novick	500 271	11,89%
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	785 539	18,67%
Nextstage	648 375	15,41%
Autres	1 424 237	33,85%
Total	4 207 495	100,00%

ACTIONS PROPRES

La société a passé un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect des règlements boursiers, de favoriser la liquidité des transactions impliquant des actions et la régularité des cours, tout en évitant des fluctuations pour des causes différentes des tendances propres du marché. Antevenio, dont les actions sont négociées sur le marché Alternext, s'est conformée aux règlements de ce marché quant aux opérations effectuées dans le cadre du contrat en question.

Informations sur l'autorisation d'acquérir des actions propres

Le Conseil général des actionnaires a convenu de révoquer, dans sa totalité, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'acquisition d'actions propres convenue par le Conseil général des actionnaires du 25 juin 2014 et, conformément à ce qui a été disposé aux articles 146 et suivants de la Loi des sociétés de capital, il a été convenu d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration pour que la Société, directement ou à travers n'importe laquelle de ses filiales, puisse acquérir, à tout moment et autant de fois qu'elle le considère pertinent, des actions de la Société, à travers tout moyen admis par le Droit, même à la charge des bénéfices de l'exercice et/ou réserves de libre disposition, avec les conditions suivantes :

- (a) Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement à travers ses sociétés contrôlées suivant les mêmes termes de ce marché.
- (b) Les acquisitions seront réalisées moyennant des opérations d'achat et de vente, des permutations ou de toute autre permise par la loi.
- (c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, qui s'ajoutera à celles qui sont déjà possédées par la société acquérante et ses filiales, et le cas échéant, la société dominante et ses filiales, ne pourra pas dépasser dix pour cent du capital souscrit.
- (d) Les acquisitions ne pourront pas être réalisées pour un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 1 euros par action.
- (e) Cette autorisation est établie pour un délai maximum de dix-huit (18) mois à compter de la prise de cette décision.
- (f) À conséquence de l'acquisition d'actions, y compris celles que la Société aurait acquis préalablement et aurait dans le portefeuille, le patrimoine net résultant ne pourra pas être inférieur au capital social plus les réserves légalement ou statutairement indisponibles, tout cela d'après ce qui a été prévu à la lettre b) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital.

Il est fait remarquer expressément que les actions acquises à conséquence de cette autorisation pourront être destinées : (i) à l'application des systèmes de rétribution envisagés à l'alinéa troisième de la lettre a) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital, ainsi qu'au développement de programmes encourageant la participation au capital de la Société tels que, par exemple, la remise d'actions ou options sur les actions, ou rétributions référencées à la valeur des actions ou autres instruments analogues, devant être remises directement aux travailleurs ou administrateurs de la société ou à conséquence de l'exercice des droits d'option dont ils pourront être titulaires ; (ii) à assurer la liquidité de l'action, moyennant l'intermédiation d'un prêteur de service d'investissement par le biais d'un "liquidity contract".

Voir acquisitions d'actions propres dans la Note 14 du rapport et dans le paragraphe 2 de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Pendant l'exercice 2015, plusieurs projets ont été continués par lesquels il faut souligner : MDirector et sa transformation sur la plate-forme cross-channel.

Mdirector est un outil multicanal réalisé pour envoyer des e-mails, des SMS, pour la création de landing pages, de social advertising et de publicité programmatique. Il n'est pas requis de connaissances techniques et il donne des statistiques en temps réel : celui qui lit le message, celui qui fait clic, le type de dispositif et l'heure, entre autres.

De même, nous le projet TrueTarget a avancé : il s'agit d'un nouveau système de publicité numérique personnalisée moyennant des techniques de machine learning et des algorithmes avancés pour le traitement des données.